PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

CROPSAV
OCCITANIE

Influenza aviaire hautement pathogène IAHP
Peste porcine africaine PPA
Dermatose nodulaire contagieuse DNC

CROPSAV Occitanie
Vendredi 19 Novembre 2026

DRAAF – SRAL

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

CROPSAV
OCCITANIE

Influenza aviaire hautement pathogène IAHP

CROPSAV Occitanie
Jeudi 19 Novembre 2026

DRAAF – SRAL Justine Alary

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

CROPSAV
OCCITANIE

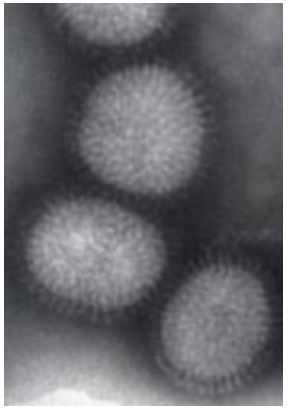
Sommaire

- La maladie
- Rappels sur l'historique IAHP en France
- Situation sanitaire de l'IAHP dans le monde et en Europe
- Situation sanitaire de l'IAHP en France
- Campagnes de vaccination IAHP
- Mesures réglementaires IAHP de surveillance et de lutte

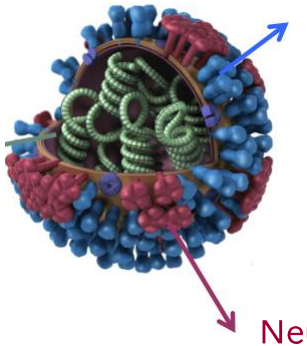
PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

La maladie

- Maladie infectieuse, virale, très contagieuse, des oiseaux
- Virus grippaux (influenza) de type A, avec différents sous-types (H1 à H16), résistance dans l'environnement et les supports, favorisée par basse température et humidité
- À déclaration obligatoire pour H5 et H7
- Affecte les oiseaux sauvages et domestiques
- Pathogénicité variable selon les souches virales, leur pouvoir pathogène et l'espèce
- Possibilité de transmission à des mammifères, dont l'homme (zoonose)



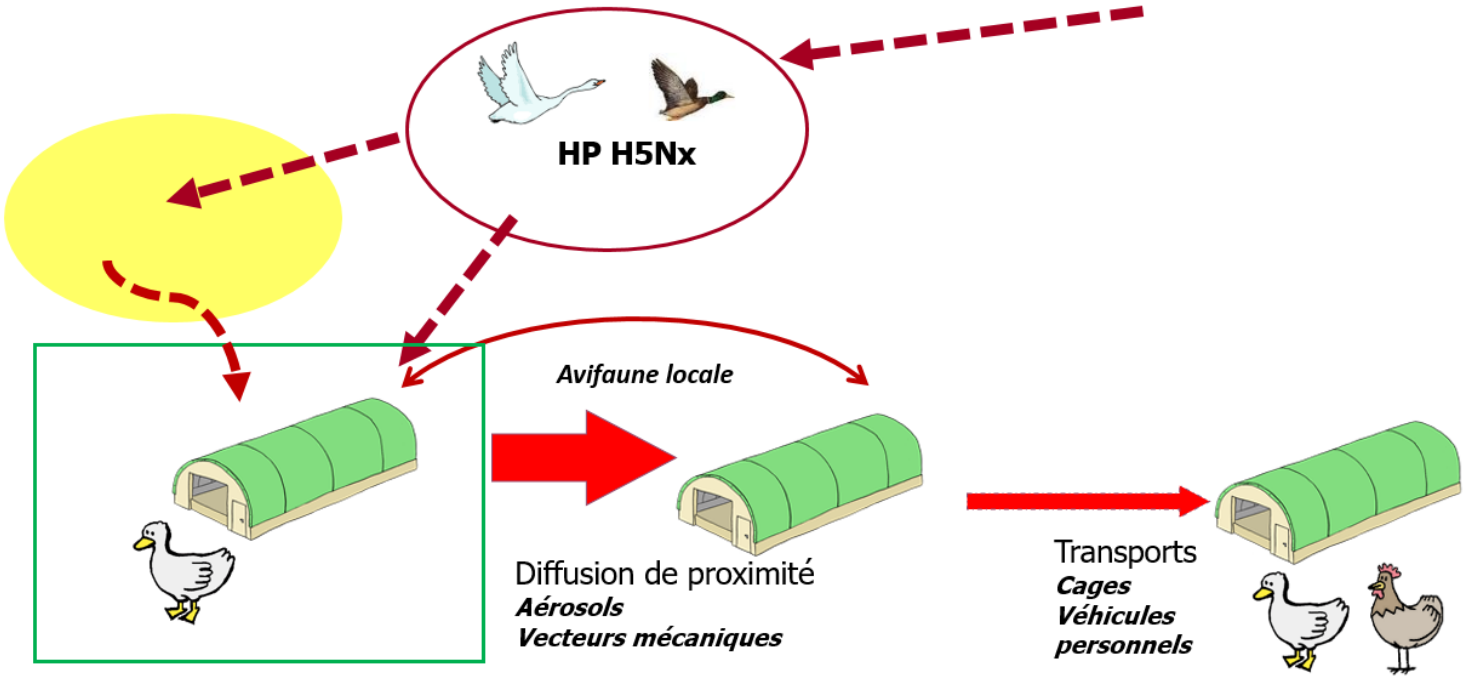
Source : Kawaoka et al., 2005





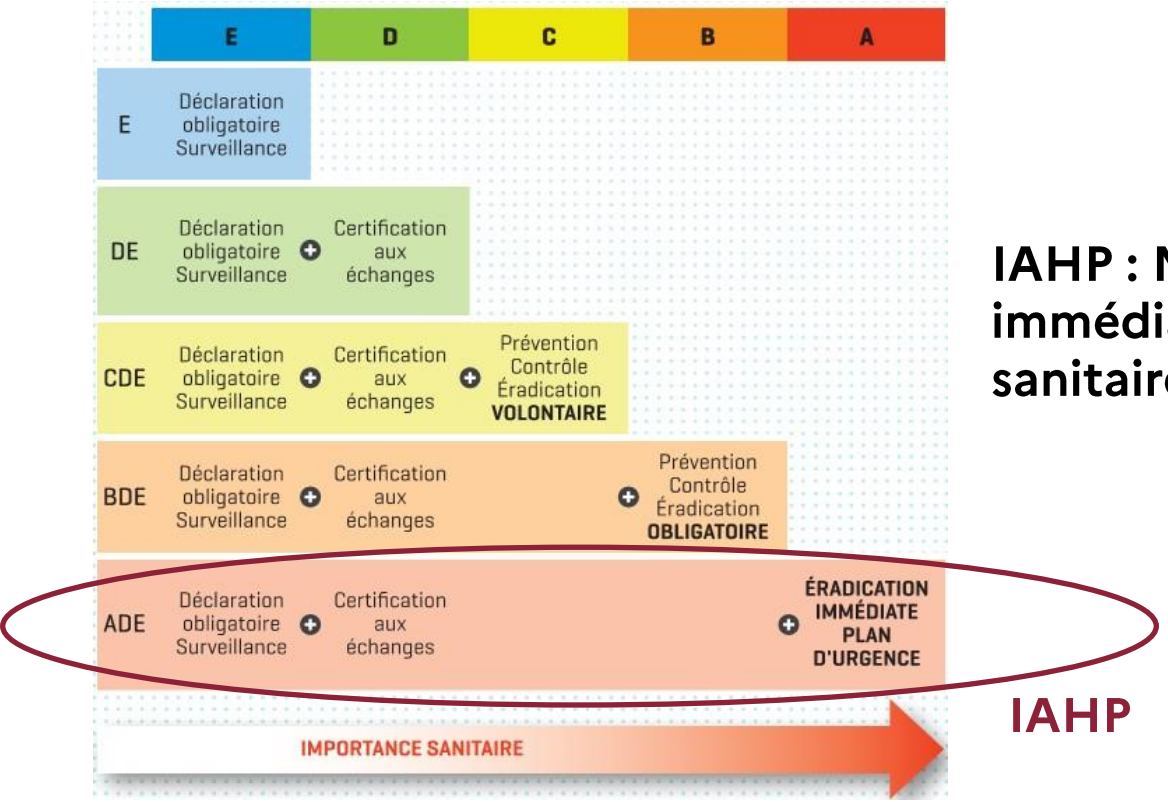
La maladie

Diffusion de la maladie



La maladie

Classification réglementaire de la maladie pour l'UE : mesures proportionnées au denger sanitaire ou économique représentée par la maladie



IAHP : Maladie A, D, E à éradication immédiate avec plan d'intervention sanitaire d'urgence (PISU)

IAHP

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rappels sur l'historique IAHP en France

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Epizooties régulières et adaptation des mesures de gestion

- Depuis 2015, épizooties régulières dont l'épisode 2021-2022 particulièrement important (1 380 foyers)
- Mise en place de mesures de prévention et de surveillance dont des obligations de biosécurité dès début 2016
- Plan d'action national, validé le 29/07/22, après une large concertation, complétant la feuille de route établie en 2021 et intégrant la vaccination
- 7 axes et 41 actions collectives
- Des actions à court terme / à long terme



1. Surveillance sanitaire I	8
2. Prévention	8
3. Vaccination	5
4. Méthode de lutte et de gestion	7
5. Gestion des risques liés aux activités de chasse	5
6. Adaptation de la production	5
7. Engager une réflexion à moyen et long terme sur l'adaptation et la transformation des secteurs de production	3
TOTAL	**41**

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rappels sur l'historique IAHP en France

Déploiement de la vaccination obligatoire des canards

- Annonce du ministre de en charge de l'agriculture dès janvier 2022 de la nécessité de se doter de la vaccination et lancement des expérimentations sur les vaccins
- Au vu des résultats des recherches et études de Anses et ENVT, mise en place d'un **plan d'action spécifique sur la vaccination en janvier 2023**, associant tous les partenaires, avec un objectif de déploiement dès l'automne 2023



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rappels sur l'historique IAHP en France

Déploiement de la vaccination obligatoire des canards

- Déploiement de la vaccination sur le terrain début octobre 2023, reconduite chaque année depuis 2023, en octobre 2026 c'est la 4ème campagne de vaccination qui à débuté.
- Publication du plan de vaccination officiel sur l'internet du MASAF

https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-quil-faut-savoir-sur-le-plan-daction-vaccination-iahp-en-france

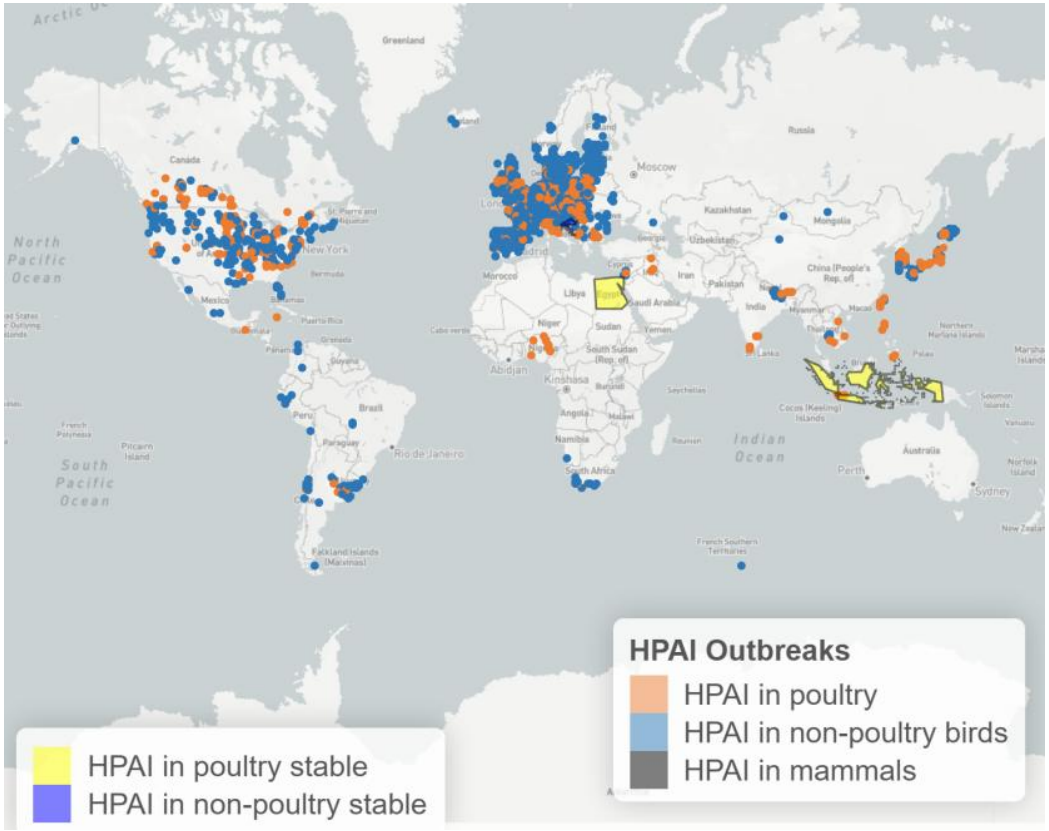




PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Situation IAHP dans le monde

Situation IAHP octobre 2025 – Mars 2026 (Source : OMSA)



Panzootie d'IAHP (épizootie sur tous les continents et plusieurs espèces animales)

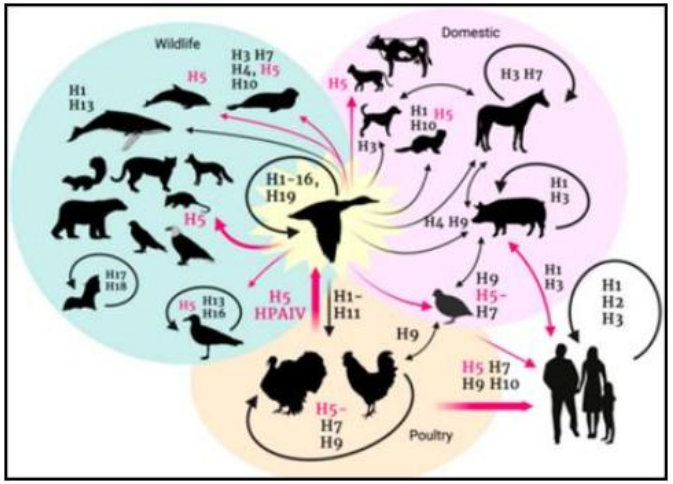
IAHP A (H5N1) du clade 2.3.4.4b en sous-type principal dans le monde entier

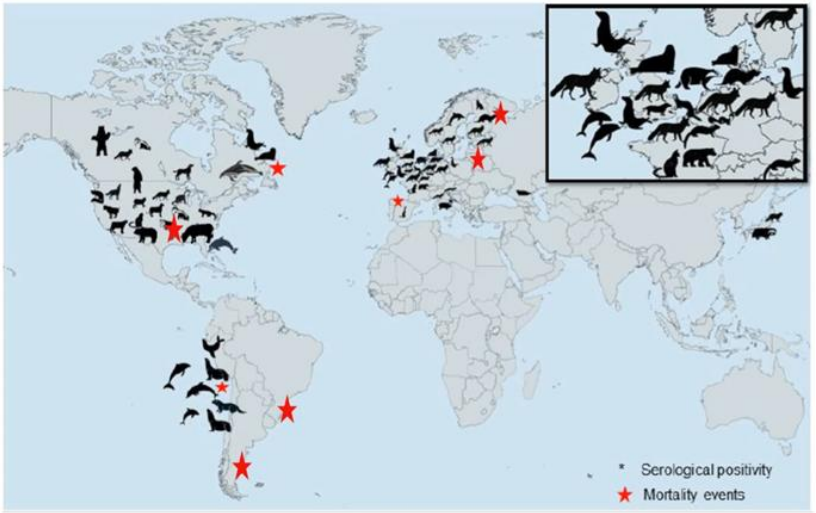
Diversité des virus H5NX en circulation (plasticité génétique) avec une augmentation des espèces d'oiseaux affectées, avec enjeux de conservation d'espèces d'avifaune menacées (70 génotypes dans l'UE depuis 2020, 100 génotypes américains depuis 2021)

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rappels sur l'historique IAHP dans le monde

Nombreux franchissement de la barrière des espèces depuis 2013

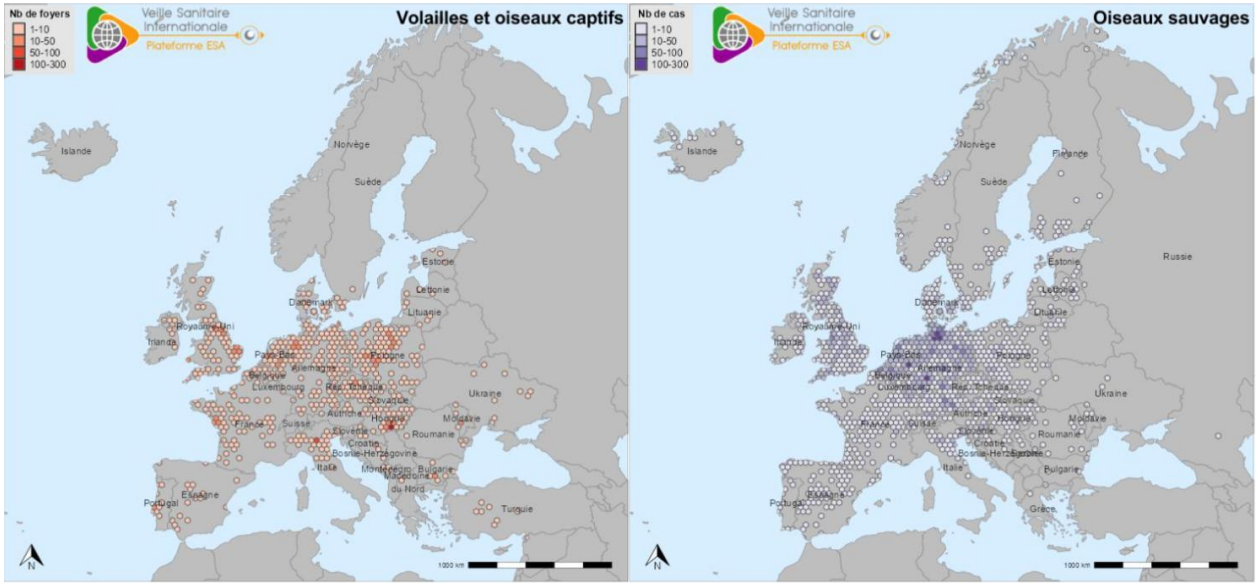




- Plus de 40 espèces de mammifères détectées infectées par l'IAHP H5N1, principalement les phocidés, félidés, mustélidés et canidés
- Transmission aux bovins laitiers aux USA depuis mars 2024, avec des transmissions à l'homme

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Situation sanitaire de l'IAHP en Europe



Densité de foyers chez les volailles et oiseaux captifs (gauche) et de cas dans l'avifaune sauvage libre (droite) d'IAHP H5 en Europe détectés depuis le début de la saison, soit le 01/08/2025 (source : Commission européenne ADIS le 3/08/2026, WAHIS-OMSA le 29/07/2026).

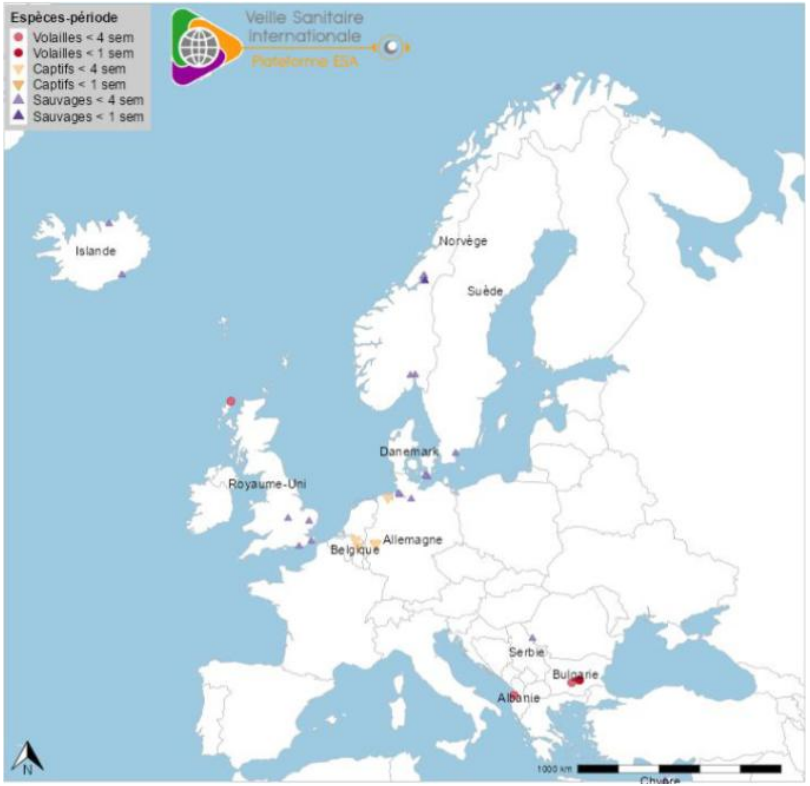
Bilan saison 2025/2026

- Europe : **36 pays** ont détecté la présence de virus IAHP sur leur territoire (depuis le 01/08/2026).
- H5N1 est le sous-type majoritaire.

Nombre de cas et foyers IAHP	**Saison 2025/2026**	*Saison 2024/2025*
Foyers de volailles	**867**	*620*
Foyers oiseaux captifs	**233**	*178*
Cas en avifaune sauvage	**7 261**	*1 485*

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Situation sanitaire de l'IAHP en Europe



Localisation des cas et foyers d'IAHP dans l'avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles, en Europe détectés dans le mois (quatre semaines glissantes) et la semaine précédant le 18/10/2026 (sources : Commission européenne ADIS et APHA (cas sauvages au Royaume-Uni) le 19/10/2026, WAHIS-OMSA le 19/10/2026).

<u>Nouvelle saison 2026/2027 depuis le 1er août 2026</u>

- Europe : **14 pays** ont détecté la présence de virus IAHP sur leur territoire (depuis le 01/08/2026).
- H5N1 est le sous-type majoritaire. H5N5 détecté au Royaume-Uni et Islande.
- Au 27/10/2026, depuis le 01/08/2026 :

  → 10 foyers de volailles
  (même période saison précédente, 26/10/2025 : 85)
  → 4 foyers d'oiseaux captifs
  (même période saison précédente, 26/10/2025 : 18)
  → 58 cas en avifaune sauvage
  (même période saison précédente, 26/10/2025 : 351)

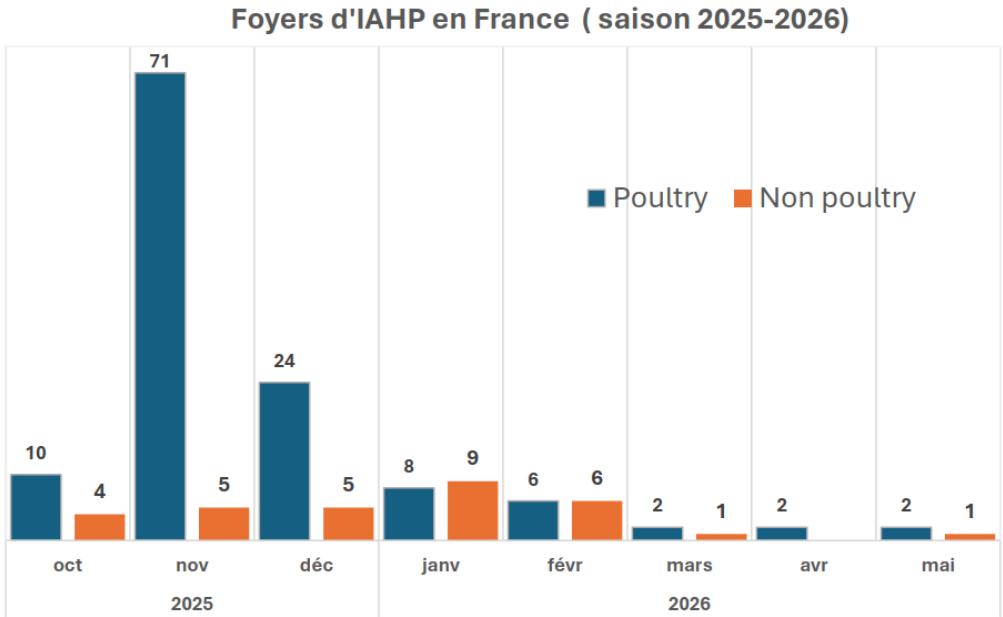
PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

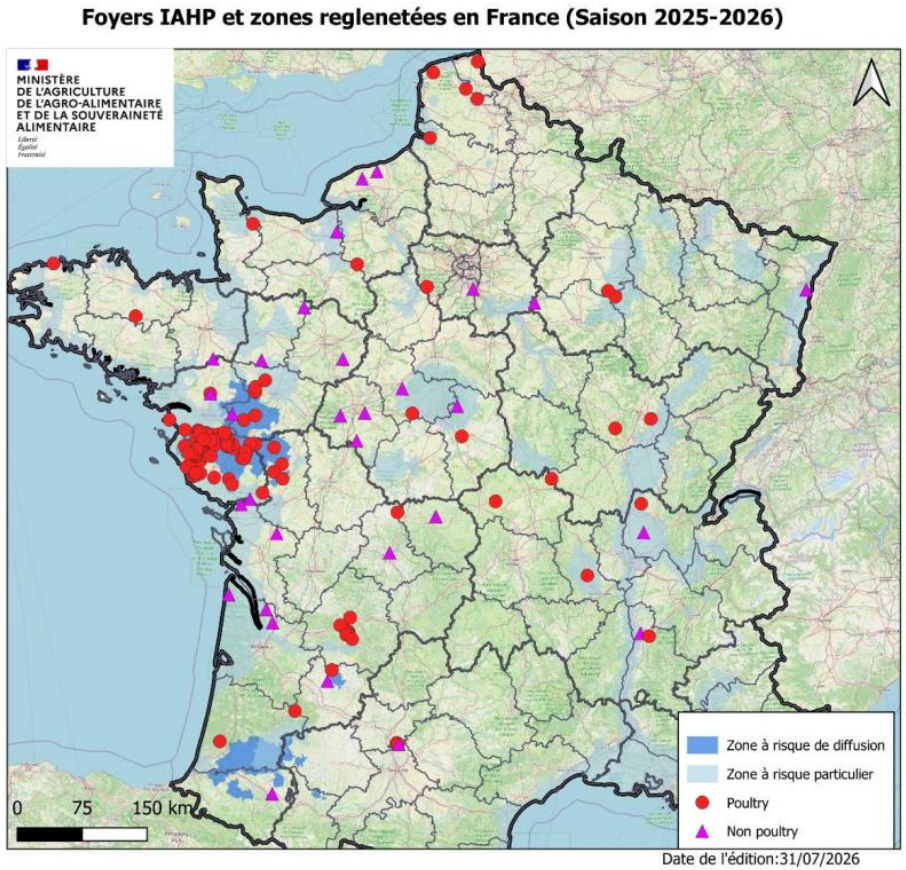
Situation sanitaire de l'IAHP en France

Bilan saison 2025/2026: <u>Compartiment domestique</u>

- **156 foyers : 125** foyers en élevages, **31** foyers d'oiseaux captifs,

Saison 2024-2025 : 15 foyers volailles 4 foyer captifs
Saison 2023-2024 : 10 foyers en élevages commerciaux
Saison 2022-2023 : 396 en élevage et 92 oiseaux captifs





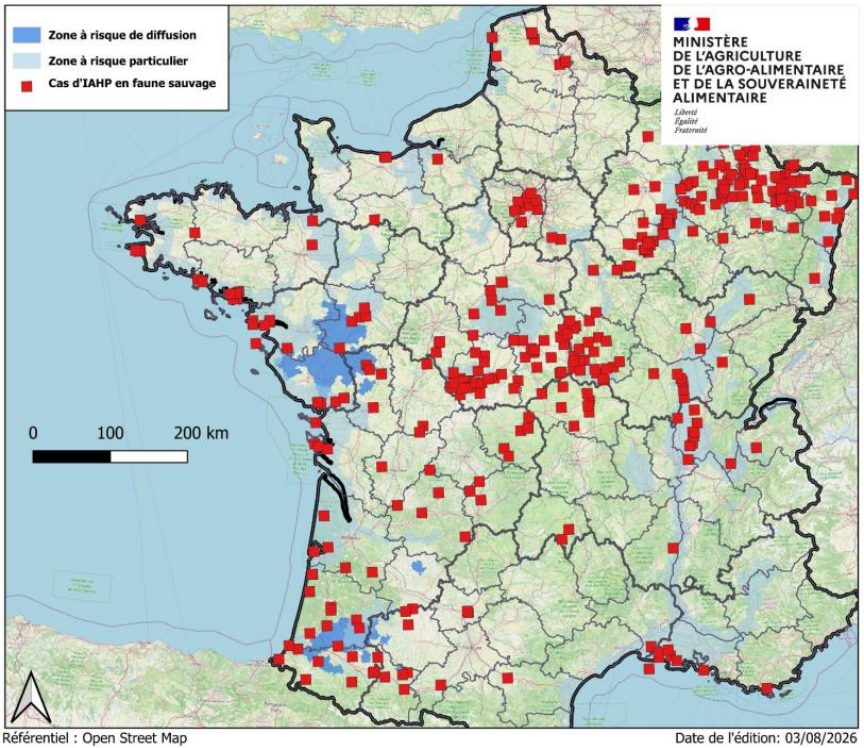
PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

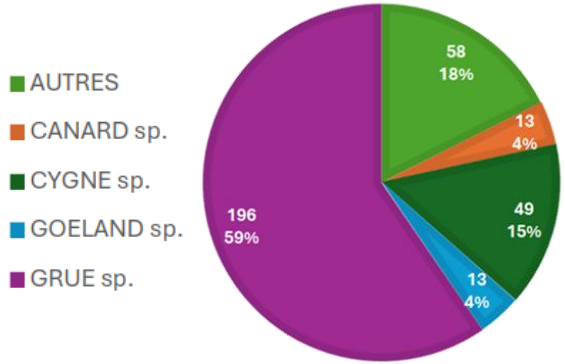
Situation sanitaire de l'IAHP en France

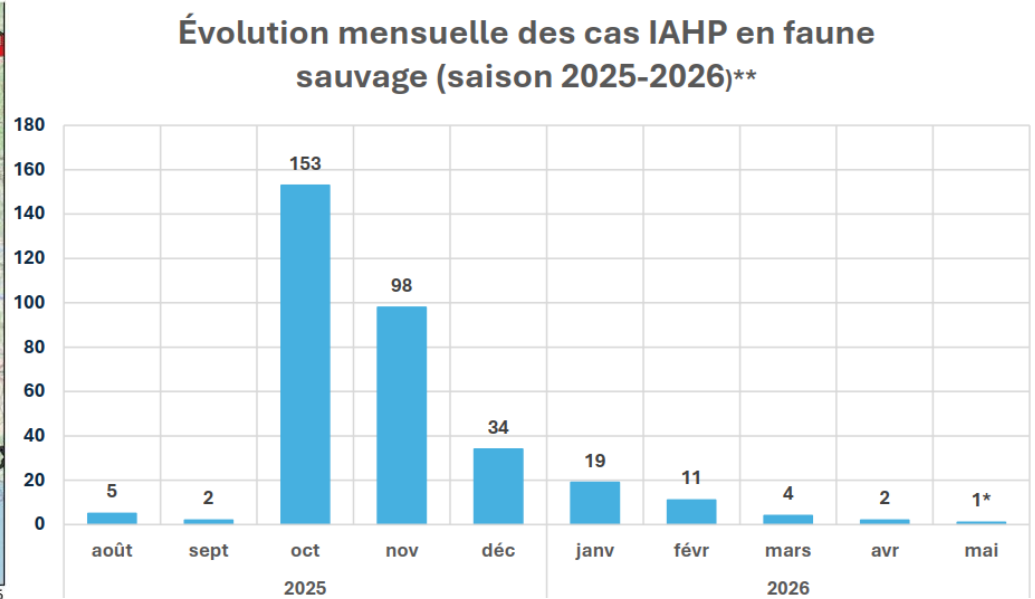
Bilan saison 2025/2026: Compartiment sauvage

- **329 cas** faune sauvage

Saison 2024-2025 : 37 cas sauvages







PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Situation sanitaire de l'IAHP en France

France : Nouvelle saison depuis le 01/08/2026, situation au 27/10/2026

Compartiment domestique

- **3 foyers de volailles, dernière détection le 07/09/2026**

Saison 2025-2026 : 8 foyers au 26/10/2025, 4 foyers en volailles et 4 foyers d'oiseaux captifs

Compartiment sauvage

- **Aucun cas** faune sauvage déclaré

Saison 2025-2026 : 19 détections de cas sur l'avifaune sauvage au 26/10/2025

- **Niveau de risque modéré** : AM du 02/11/2026
- Recouvrement du **statut indemne d'IAHP** depuis le 13/10/2026

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Campagnes de vaccination
Rappels sur la vaccination IAHP

- La vaccination préventive est **un outil de prévention additionnel, en complément des mesures déjà mises en œuvre**, à savoir :
  - Le respect des mesures de biosécurité à tous les maillons de la filière
  - Une surveillance sanitaire garantissant une détection précoce de la maladie
- La vaccination ne permet pas d'éviter des foyers, d'autant qu'elle ne concerne que les canards. L'objectif est de freiner la diffusion du virus et compléter les mesures de lutte, afin d'empêcher un emballement de l'épizootie
- **Il est notamment indispensable de maintenir une biosécurité rigoureuse pour tous les acteurs et à tous les niveaux**

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Campagnes de vaccination
Rappels sur la vaccination IAHP

Les principaux objectifs et cibles de la stratégie de vaccination

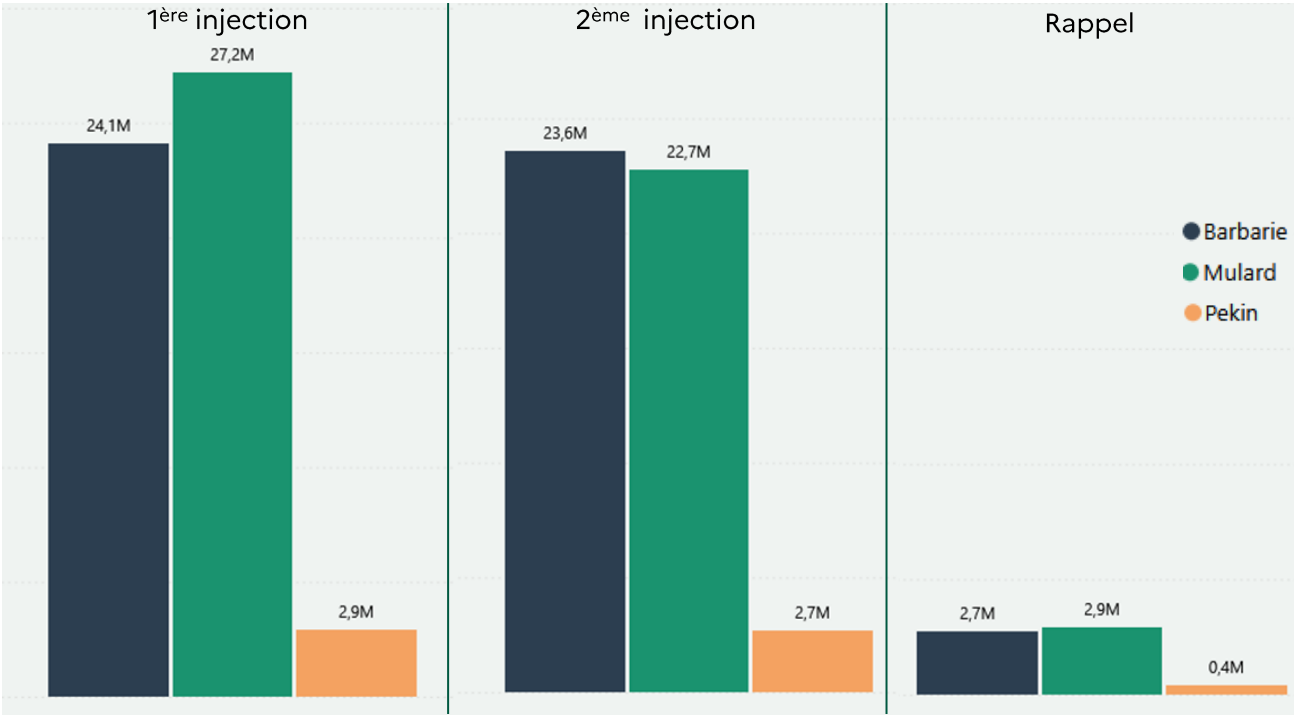
Stratégie	• Vaccination préventive
Espèce	• Canards (Barbarie, mulard et Pékin)
Zone	• Tout le territoire métropolitain (sauf Corse)
Période	• Toute l'année, à compter d'octobre

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Campagne de vaccination 2025/2026

Source : calypsoVet
CALYPSOVet

Bilan de la campagne de vaccination du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026



54 156 823
Animaux vaccinés (V1)

48 974 761
Animaux vaccinés (V2)

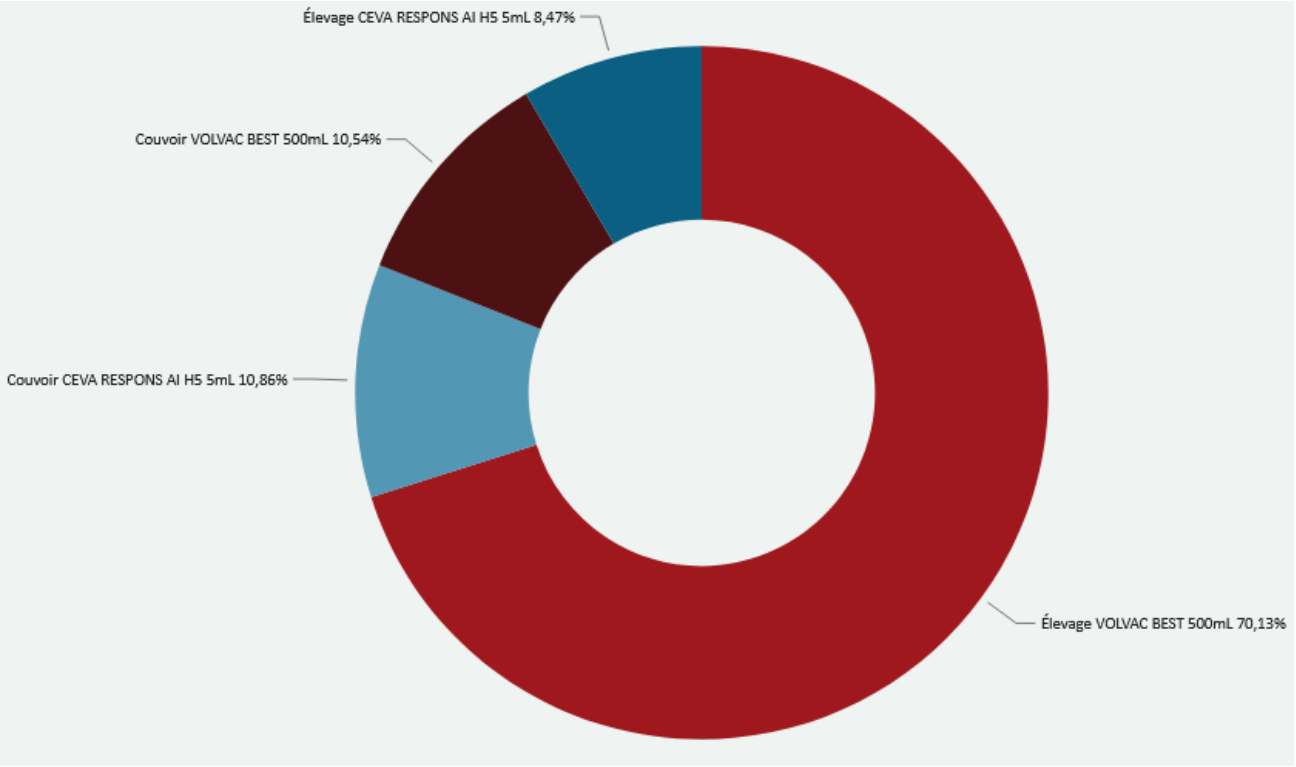
6 023 849
Animaux vaccinés (Rappel)

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Campagne de vaccination 2025/2026

Source : calypsoVet
CALYPSOVet

Bilan de la campagne de vaccination du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026



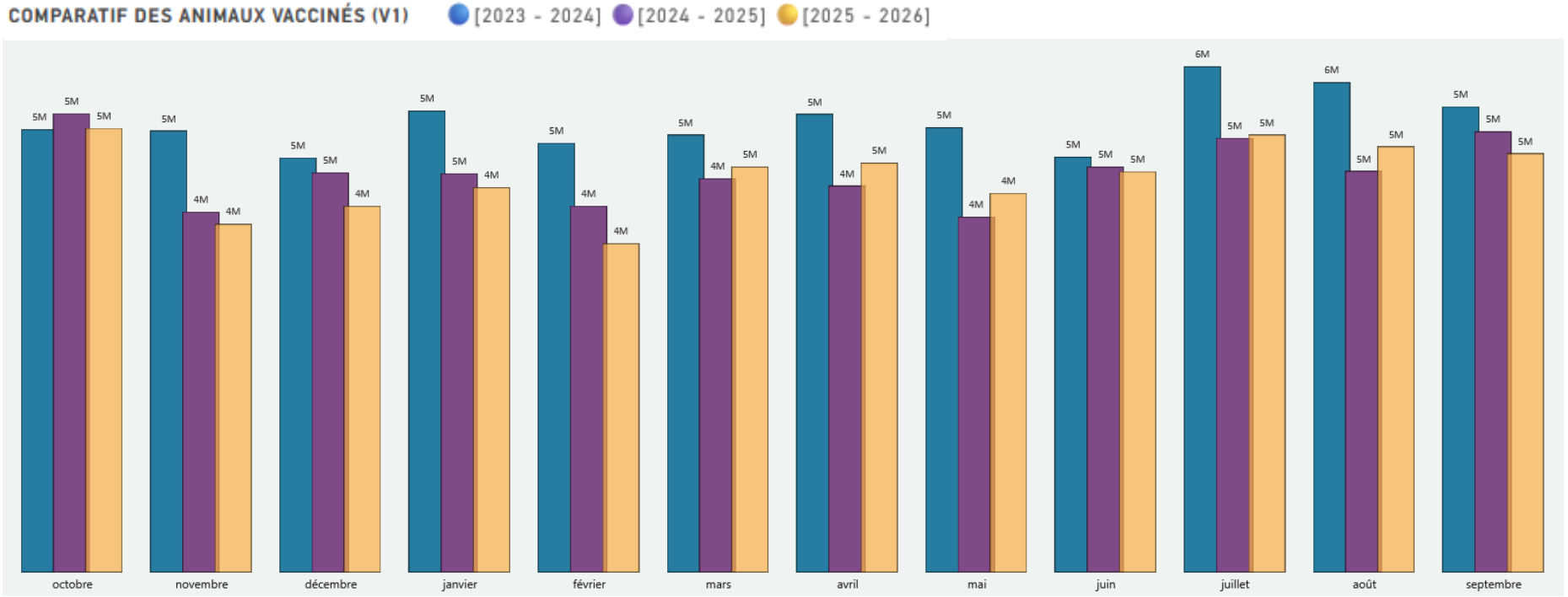
- 21,4 % des vaccinations au couvoir (possible depuis 2024)
- 78,6 % des vaccinations en élevage

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Campagne de vaccination 2025/2026

Source : calypsoVet

Bilan de la campagne de vaccination du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 et comparaison avec les campagnes précédentes



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

La vaccination dans les autres EM

Expérimentations en cours

Italie



- Etude pilote débutée en 2025 chez des **dindes à chair**
- Protocole :
  - Primo-vaccination: administration à 1 jour d'âge.
  - Vaccination de rappel (booster) : à 36 jours d'âge.
  - 12 combinaisons vaccinales évaluées.
- Résultats attendus pour le 1er semestre 2027

Pays-Bas



- Essais en cours sur **poules pondeuses**
- Vecteur HVT + booster
- 1 à 5 fermes participantes
- Œufs et viandes uniquement vendus sur leur marché national
- Résultats attendus au 1er semestre 2027

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

La vaccination dans les autres EM

Projets de plan officiel de vaccination



République Tchèque

- Vaccination préventive sur les **canards reproducteurs** pour une durée initiale de 3 ans
- Vaccination uniquement sur une zone composée de trois régions, dans laquelle la concentration d'élevages de canard et d'oiseaux sauvages à risque est particulièrement élevée



Danemark

- La Vaccination déployée sera obligatoire pour les élevages de **dindes** de plus de 2000 têtes
- Vaccin administré sur poussins d'un jour puis rappel à 28–35 jours
- Les établissements devront obtenir une autorisation préalable
- Plan de vaccination en phase de préparation
- Lancement prévu à la mi-novembre 2026 (après vote au parlement)

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Évolutions règlementaires

- **Participation de l'Etat maintenue à 40% pour la campagne de vaccination 2026-2027**
  - *1ère campagne (2023-2024) : financement Etat à 85%, 100 millions d'€ de l'Etat*
  - *2ème campagne (2024-2025) : financement Etat à 70%*
  - 3ème campagne (2025-2026) : financement Etat à 40%, coûts restant sont à la charge la filière

- **Allègement du dispositif de surveillance post-vaccination (IT 2026-585) :**
  - Suppression de la surveillance passive renforcée, réalisée par l'éleveur, sauf dans les ZR
  - Surveillance active par le VS maintenue avec un protocole modifié : visite mensuelle, examen clinique des animaux, 15 prélèvements écouvillons par bâtiment *(60 auparavant)*

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Evolutions règlementaires

- **Evolution plan de vaccination pour la campagne 2026-2027 (it 2026-585):**
  - Possibilité d'utiliser un protocole de vaccination hétérologue :
    - 1ère injection, Ceva Respons° AI H5 à 1 jour d'âge
    - 2ème injection, BI Volvac° B.E.S.T. AI + ND à 28 jours)
  - Obligation d'une 3ème dose vaccinale, du 01/11 au 31/12 en ZRP et ZRD : pour les canards abattus plus de 6 semaines après la V2 de primovaccination. Cette 3ème injection doit être réalisée au plus tard 42j après la V2.

- **Mise en place d'une aide économique de l'Etat de 10 million d'€ pour entreprises accouvage, aval, ramassage affectées par l'épizootie 2025-2026**

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

CROPSAV
OCCITANIE

Peste porcine africaine PPA

CROPSAV Occitanie
Jeudi 19 Novembre 2026

DRAAF – SRAL Justine Alary

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

CROPSAV
OCCITANIE

Sommaire

- La maladie
- Situation sanitaire dans le monde et en Europe
- Le risque PPA en France
- Le plan d'action PPA

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

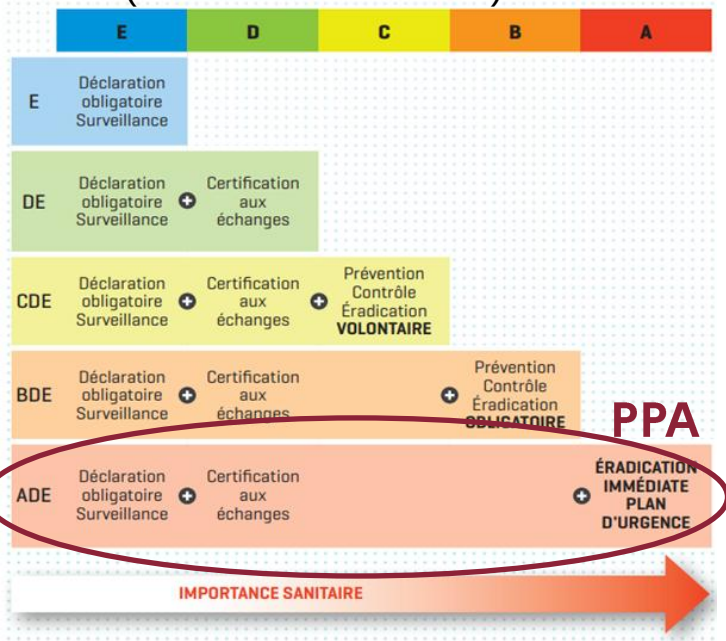
PPA - La maladie





- Maladie virale, contagieuse, touchant exclusivement les suidés, porcs et sangliers (sauvages et domestiques)
- **Non transmissible à l'homme**
- Maladie classée ADE au niveau européen (déclaration, **éradication immédiate et plan d'urgence**) et à déclaration obligatoire au niveau de l'OMSA (organisation mondiale de la santé animale)
- **Forts impacts sanitaires** : maladie mortelle pour les porcins et les sangliers (maladie hémorragique, atteinte générale fébrile avec des symptômes oculaires, cutanés, digestifs, respiratoires et nerveux diversement associés)
- **Forts impacts économiques**
- **Pas de traitement, ni vaccin autorisés en Europe**

Classification des maladies
(UE- loi santé animale)



PPA - La maladie



Résistance importante du virus

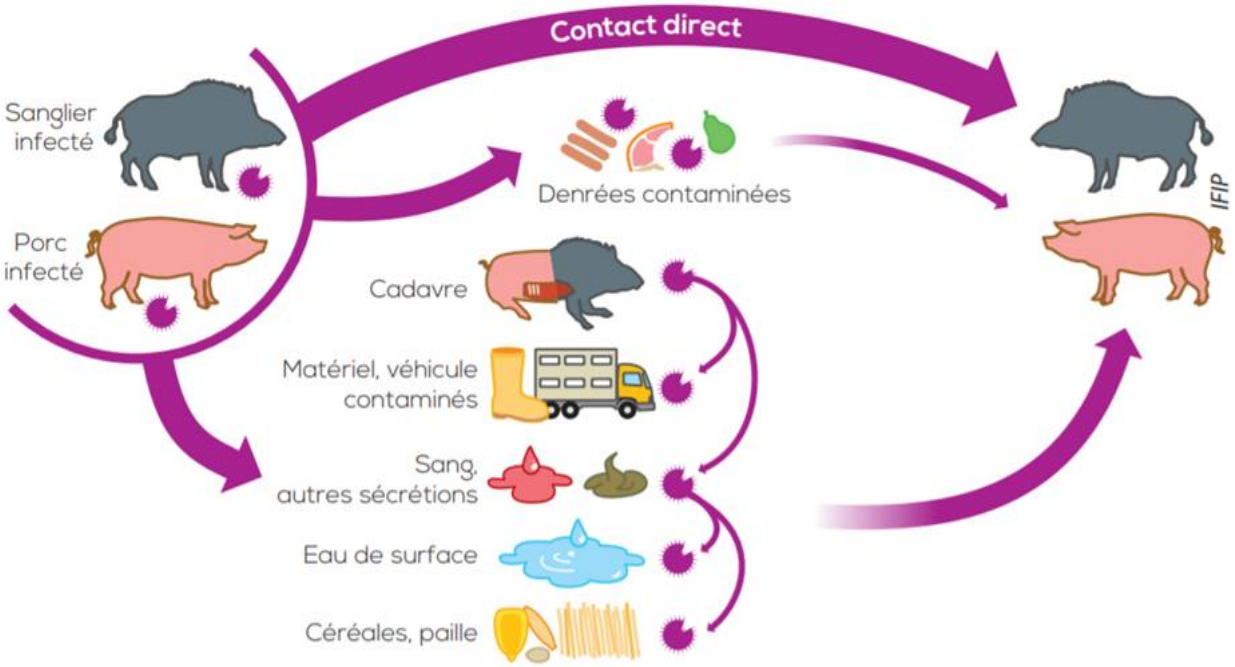
=> Persistance dans le milieu extérieur et dans les produits animaux

- Fèces et urine => > 5 jours
- Cadavre, sang => jusqu'à 3 mois
- Jambons et autres denrées => jusqu'à 3 mois



PPA - La maladie

Transmission directe et indirecte



Deux modes de propagation :

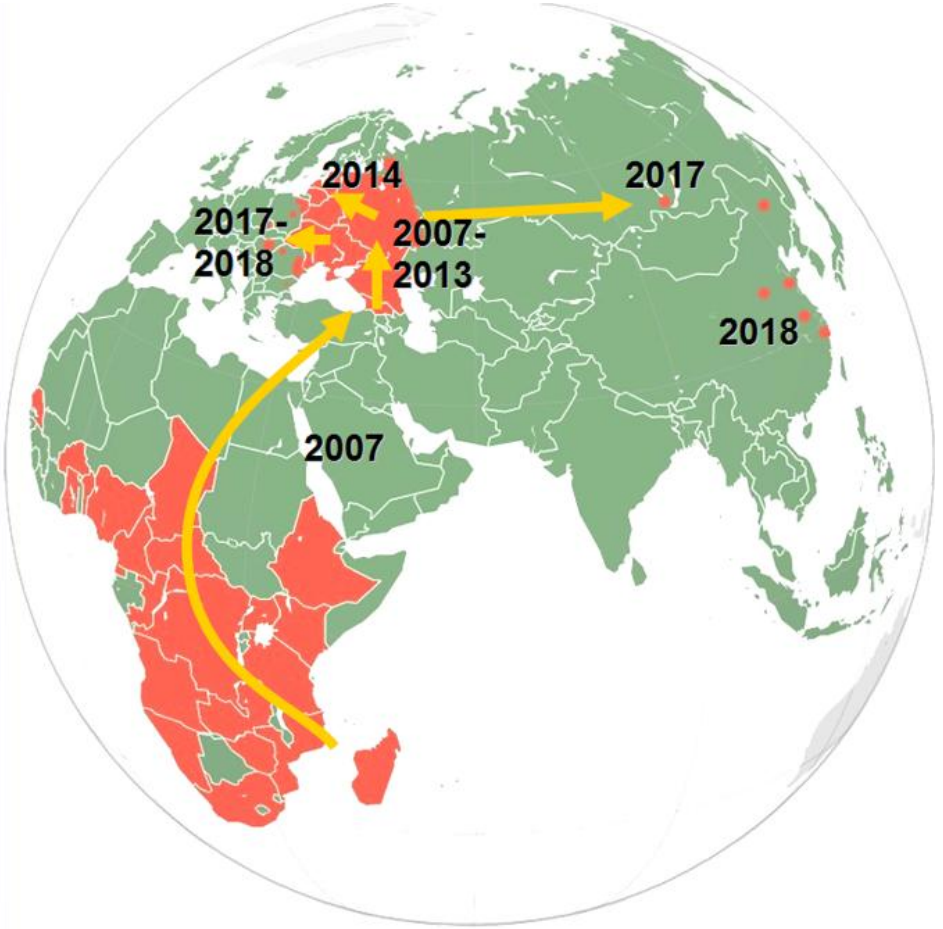
- **longue distance** du fait des activités humaines
- **en tâche d'huile** au sein des populations de sangliers (progression lente de quelques km par mois)

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PPA - La situation sanitaire

Propagation depuis 2007 à 2018, où extension importante, à l'Europe et l'Asie

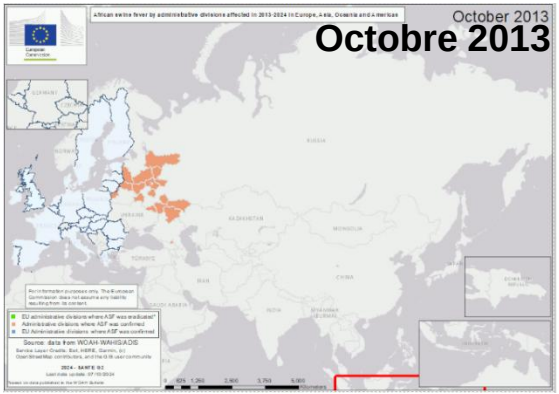
- 2007 : introduction dans le Caucase (Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan) et Russie
- 2014 : entrée dans l'UE (Pays baltes et Pologne)
- 2017 : Tchéquie, Sibérie
- 2018 : Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Chine, Belgique

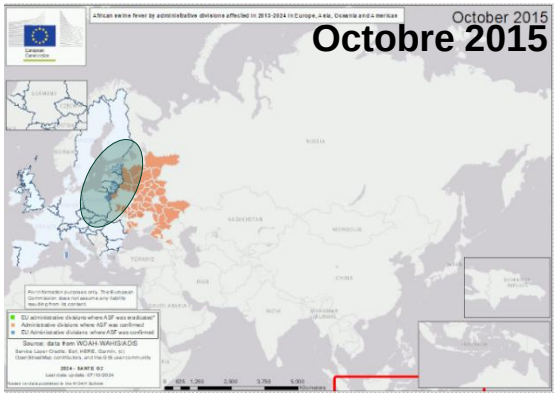


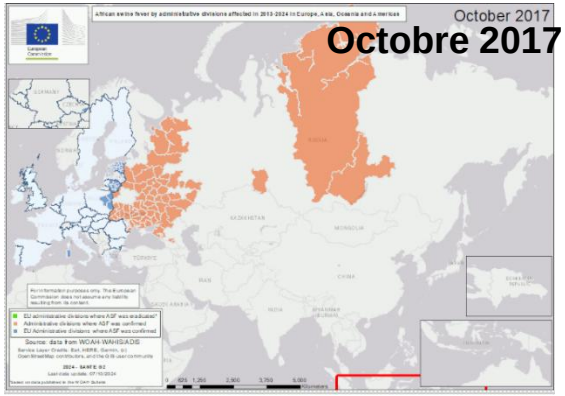
PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

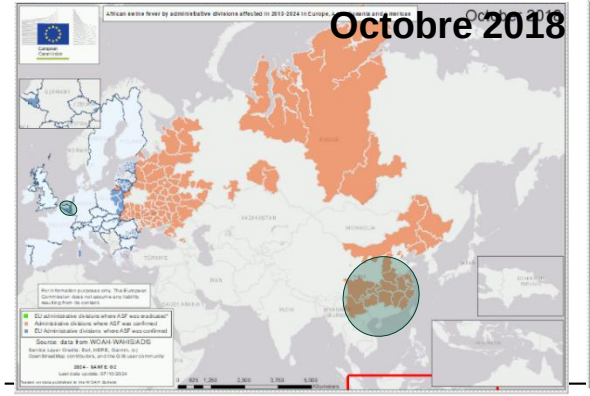
PPA - La situation sanitaire

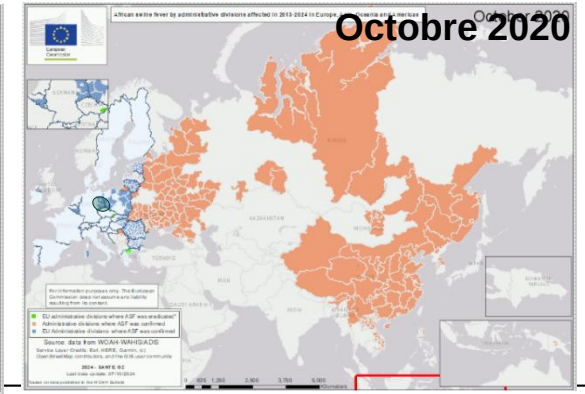
Poursuite de la progression vers l'ouest en Europe

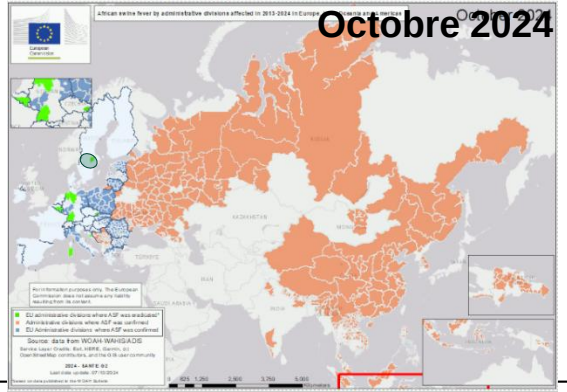




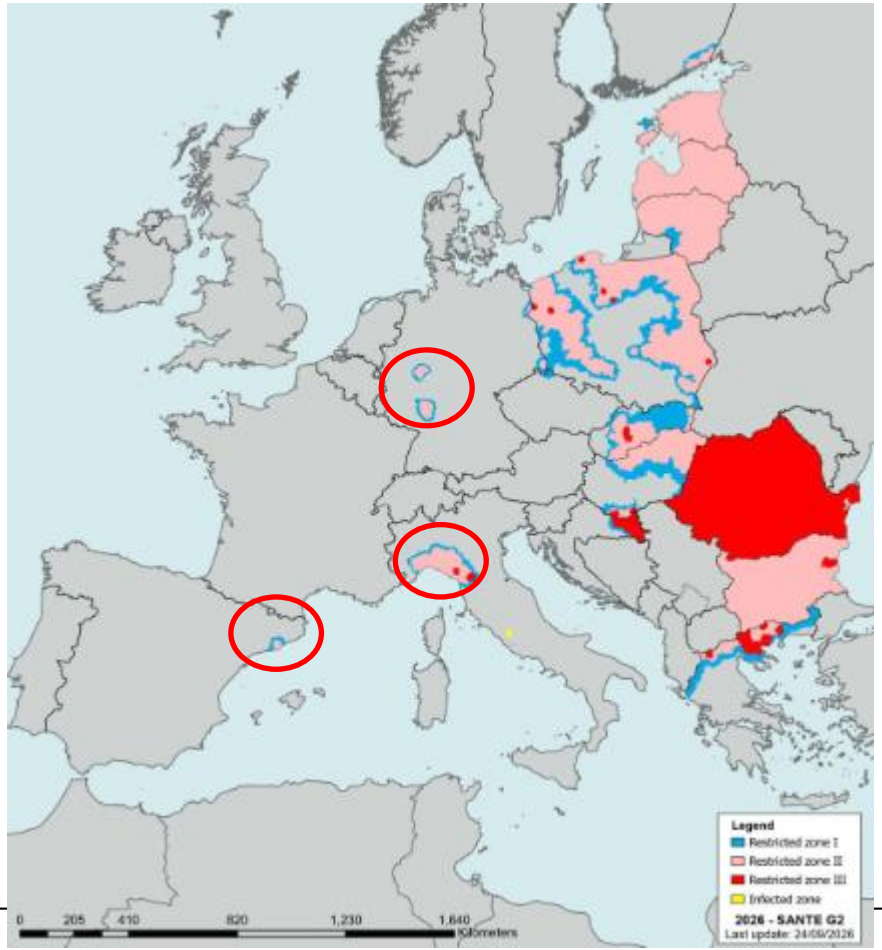








PPA - La situation sanitaire en Europe au 27/10/26



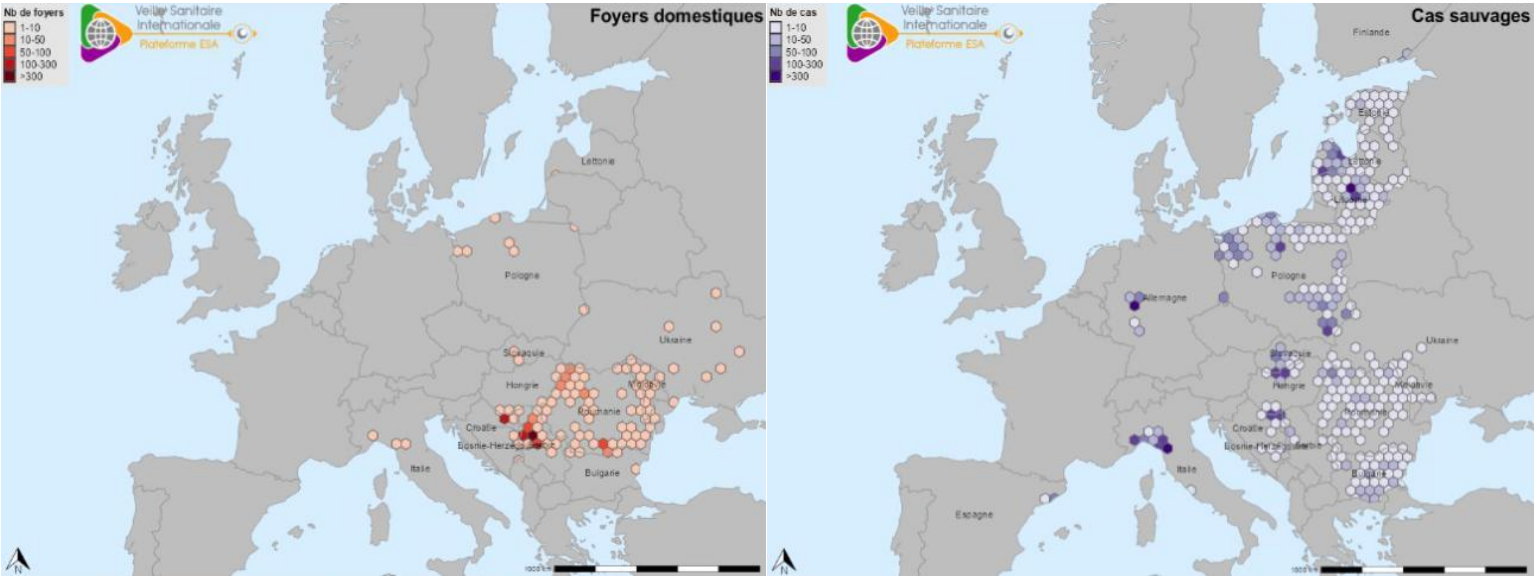
Représentation des zones réglementées vis-à-vis de la PPA dans l'Union européenne au 27/10/2026 (source : site de la Commission européenne)

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PPA - La situation sanitaire en Europe au 27/10/26

La France est indemne de PPA

- Dans l'UE : 17 pays infectés sur les sangliers, dont 12 également sur les porcs domestiques
- En 2026 au 27/10/2026 : 1 558 foyers domestiques et 6 898 cas sur sanglier détectés depuis le 01/01/2026)



Cas et foyers les plus proches de la France depuis le 01/07/2024 :

60 km en Allemagne

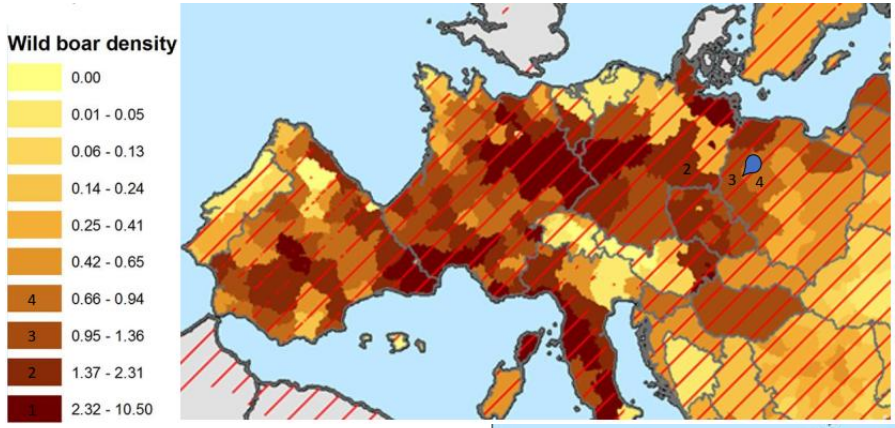
45 km en Italie

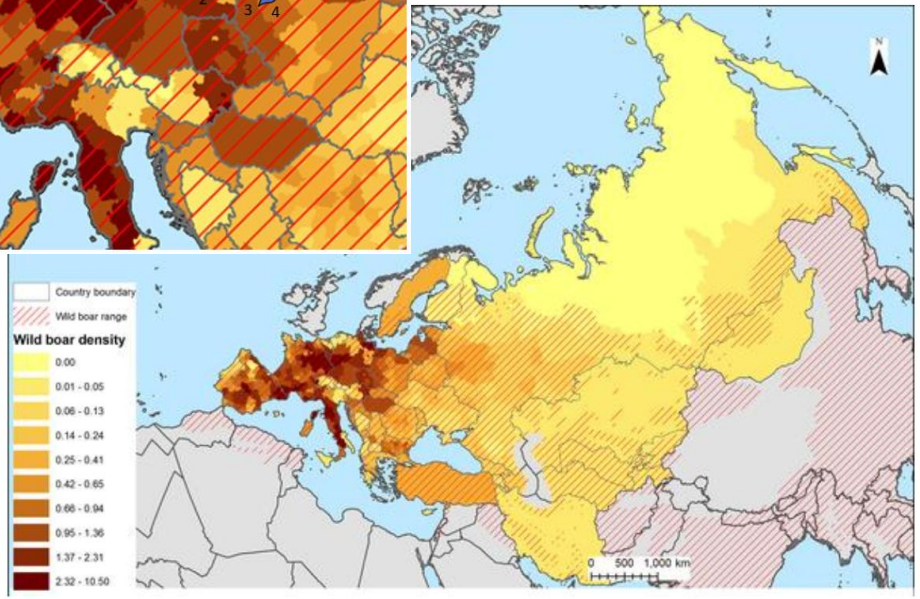
90 km en Espagne

Densité des **foyers domestiques (rouge)** et des **cas en faune sauvage (violet)** de PPA en Europe détectés **en 2026**, entre le 01/01/2026 et le 27/10/2026(sources : Commission européenne ADIS le 26/10/2026 et WAHIS-OMSA le 22/10/2026)

PPA - La situation sanitaire

Densité de la faune sauvage en Europe





Wild boar density by administrative units (original input data) and wild boar range

Pittiglio C, Khomenko S, Beltran-Alcrudo D (2018) Wild boar mapping using population-density statistics: From polygons to high resolution raster maps. PLOS ONE 13(5): e0193295. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0193295
https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0193295

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le risque de PPA ?

- **Le risque d'épizootie PPA en France**, actuellement indemne, **est élevé**
- L'infection sévit dans de nombreux pays européens, ayant de nombreux échanges avec la France et dont certains frontaliers (Allemagne, Italie, Espagne)
- **L'Occitanie** est **exposée au risque via la transmission indirecte de la maladie** et dans une moindre mesure, la transmission de proche en proche par l'Espagne (dernière détection le 08/11/26, diffusion dans un rayon d'environ 10 km autour des premières détections, 429 sangliers infectés au 20/09)
- **Ce risque est augmenté par certaines caractéristiques de la région** : importance de la population de sangliers, circulation importante des personnes et des produits, notamment via le trafic routier, proportion importante d'élevage de porc plein air (60% de plein air sur les 1 200 élevages de porcs d'Occitanie)

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan d'action PPA



France : Plan d'action rénové en décembre 2023

https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir

- Axe 1 : Prévenir l'introduction de la maladie sur le territoire
- Axe 2 : Prévenir la propagation dans la faune sauvage et en élevage
- Axe 3 : Assurer une surveillance adaptée de la situation sanitaire
- Axe 4 : Se préparer collectivement à gérer une situation de crise
- Axe 5 : Anticiper les conséquences économiques en cas de PPA

Se décline en 20 Actions

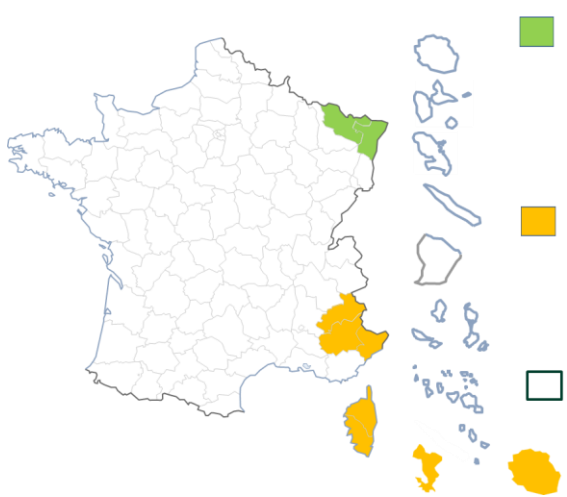
PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan d'action PPA

Action 9 du plan PPA : « Poursuivre et renforcer la surveillance de la **faune sauvage** »

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

	Modalité de surveillance	Niveau 1	Niveau 2a	Niveau 2b	Niveau 3
SAGIR	**Fonctionnement habituel du réseau Sagir**	X			
	Renforcement analyses : analyses PP sur l'ensemble des cadavres de sangliers collectés dans le cadre du réseau Sagir		X	X	X
	Renforcement de l'observation terrain en augmentant le réseau d'acteurs			X	X
	Renforcement de la collecte par les ITD Sagir et **possibilité de prélèvements terrain** pour éviter tout transport de cadavre			X	X
	Prélèvements terrain sur tous les cadavres de sangliers (y compris bord de route)				X
	Recherche active de cadavres de sangliers par des agents ONCFS / chasseurs spécifiquement formés				X
EXAMEN DE CARCASSES	**Examen de carcasses** dans le cadre de la pratique habituelle de la chasse			X	X



Rédaction d'un rapport de l'OFB sur les **populations et le comportement des sangliers**, disponible sur le site internet du MASA : https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir

	Saison 2024-2025	Saison 2025-2026
Nbre de cadavres signalés	176	149
Nbre de cadavres collectés	159	146
Nbre d'événement	145	142
Nbre d'événement positif	0	0
Nbre d'événement négatif	143	141
Nbre d'événement sans résultat ou sans collecte*	2	1

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan d'action PPA

Action 5 « Assurer l'application des mesures de biosécurité en élevages de porcs et de sangliers »

- Information des éleveurs
- Sensibilisation à la biosécurité sur les élevages
- Cibles : élevages plein-air, petits détenteurs, élevages de sangliers

Protection des porcs vis-à-vis des sangliers

Focus sur les élevages plein-air

Version : mars 2022

Pourquoi ?



Les sangliers peuvent transmettre des maladies aux porcs domestiques, notamment la Fièvre Porcine Africaine, la Brucellose porcine ou la maladie d'Aujeszky.
Le sanglier est un animal dont l'activité est principalement nocturne, le passage de sangliers près d'un élevage peut ainsi passer inaperçu.
Les contacts entre porcs et sangliers dans les élevages porcins se produisent essentiellement quand les mâles recherchent des femelles pour se reproduire. Les sangliers peuvent également être attirés pour des raisons alimentaires, à certains moments de l'année quand il existe une pénurie de ressources dans le milieu naturel.

C'est pourquoi il est important et obligatoire* de protéger les porcs domestiques des contacts avec des sangliers sauvages.

Comment ?

- Détenir les porcs domestiques dans un endroit clos bien délimité sans possibilité de contacts, même ponctuels avec d'autres porcs ni avec des sangliers ;
- En l'absence de mur de 1,3 m minimum, voir ci-dessous les caractéristiques requises pour les clôtures.

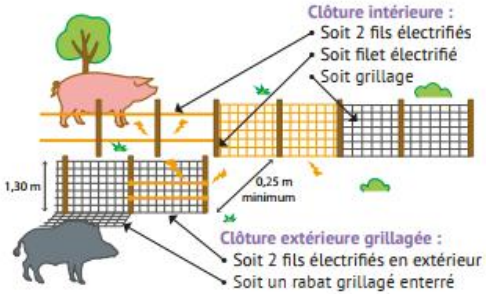
En pratique

Cas général : clôtures pour tout type d'élevage dont ceux détenant des femelles en chaleur (reproducteurs, futurs reproducteurs, femelles pubères en engraissement).

Caractéristiques de la clôture extérieure
- Grillagée à mailles progressives ou suffisamment petite pour empêcher le passage d'un groin de sanglier
- Posée sur des poteaux fixes
- Hauteur minimale de 1,30 m
- Tendue en permanence et sur toute la longueur
- Equipée d'un dispositif empêchant le passage d'un suidé sauvage sous la clôture :
  - Rabat grillagé ou grillage enterré
  - Si difficile à enterrer : doublage extérieur par au moins 2 fils électrifiés en permanence (> 5000 V sous 500 ohms + énergie d'impulsion > 5 joules).

Caractéristiques de la clôture intérieure
- Posée à au moins 25 cm de la clôture extérieure
- Grillagée, d'une hauteur et d'une solidité suffisante pour éviter le franchissement par les porcs détenus dans le parc

Ou
- Au moins deux fils électrifiés, alimentés en permanence sur l'ensemble du pourtour du parc, permettant de repousser les porcs détenus dans le parc (hauteurs recommandées 15-25 cm et 40-50 cm).





2 fils électrifiés pour clôture intérieure

Plan d'action PPA

Action 5 « Assurer l'application des mesures de biosécurité en élevages de porcs et de sangliers »

Bilan du marché public audits biosécurité (mené en 2024-2025) :

- Engagement de l'Etat : 2 millions d'euros pour ce dispositif
- Objectifs du marché : former 600 auditeurs (dont au moins 300 vétérinaires), réaliser 3000 audits volontaires parmi les 5590 élevages éligibles

✓ 308 personnes formées, dont 209 vétérinaires



✓ 1 853 audits réalisés



✓ Résultats des audits : **Niveau de biosécurité plus faible** que la moyenne nationale (sur la base des audits réalisés hors marché public)

✓ Sensibilisation des éleveurs, prise de conscience des risques

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan d'action PPA



Action 16 « Réévaluer les mesures de lutte »

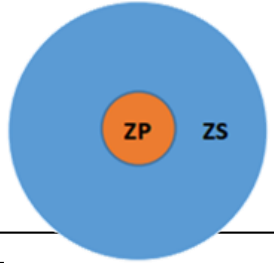
→ Actualisation des mesures en août 2024 – IT2024-466

Stratégies de lutte - 4 scenarios identifiés :

- Scenario n°1 = PPA chez les suidés détenus
- Scenario n°2 = PPA chez les suidés sauvages
- Scenario n°3 = PPA chez les suidés détenus et sauvages
- Scenario n°4 = PPA dans une zone frontalière

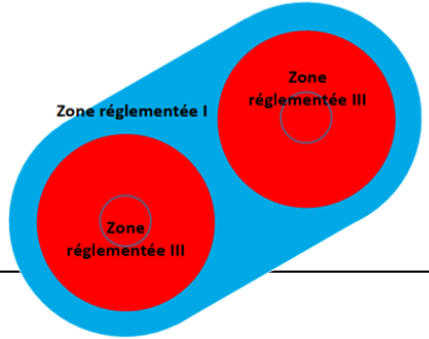
Mesures d'urgence

→ Zone de protection (ZP) et zone de surveillance (ZS) autour du(des) foyer(s)



Régionalisation

→ Zones règlementées (ZR I et II)
→ Restriction des mouvements d'animaux
→ Gestion des produits animaux règlementée



Mesures de **long terme**, ZR maintenues 1 an minimum après la dernière infection

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan d'action PPA



Action 16 « Réévaluer les mesures de lutte »

Publication d'un corpus d'instructions technique en 2026, pour préciser la mise en œuvre des mesures de lutte :

- Surveillance évènementielle et gestion des suspicions clinique en élevage (IT 2026-213)
- Mesures en cas de confirmation d'un foyer chez les suidés détenus (IT 2026-216)
- Mesures de surveillance à mettre en place dans les zones réglementées suite à la confirmation de foyers et/ou cas de PPA (IT 2026-218)
- Modalités de surveillance des pestes porcines dans la faune sauvage (IT 2026-476)

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan d'action PPA

Action 18 « Réaliser des exercices de crise et évaluer certains outils essentiels »

En Occitanie :

- Plusieurs exercices ORSEC sur un cas de PPA dans la faune sauvage ont eu lieu en 2023, 2024 et 2026
- Plusieurs exercices de discussion PPA sur la faune sauvage réalisés en 2025 et 2026, associant les services de l'Etat et des partenaires (DDecPP, DDT, OFB, ONF, FDC, GTV, GDS, Laboratoires départementaux, conseil départemental, préfecture…)
- Exercice en abattoir, associant SVI et professionnels et permettant de tester les procédures

Se tenir informé :

- https://www.plateforme-esa.fr/
- https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir
  → Plan d'action complet
  → Nombreux articles sur la PPA, et campagnes de communication déployées

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

CROPSAV
OCCITANIE

MERCI DE VOTRE ATTENTION

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

CROPSAV
OCCITANIE

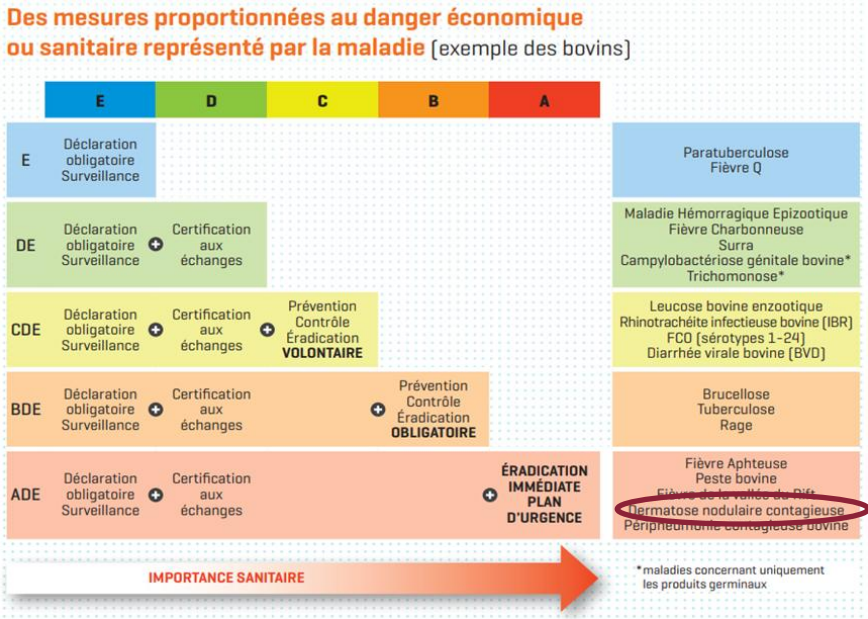
Suivi sanitaire de la Dermatose Nodulaire Contagieuse DNC

CROPSAV Occitanie
Vendredi 19 Novembre 2026

DRAAF – SRAL Valérie Vogler

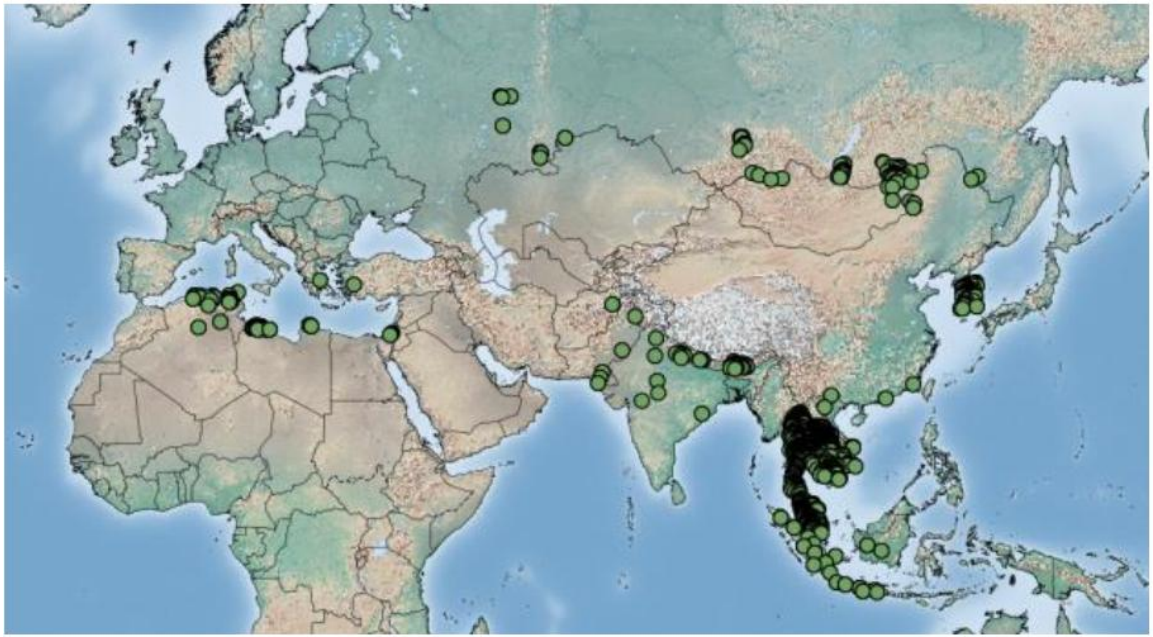
La maladie

- Maladie virale (famille des *Poxviridae*, genre *Capripoxvirus CaPV*), **non zoonotique,** touchant les bovins, buffles et zébus,
- Maladie classée **ADE**, éradication et plan d'urgence
- Symptômes : apparitions de nodules sur la peau et les muqueuses internes, fièvre, lymphangite, adénite
- **Impacts économiques** : dégradation de l'état général = amaigrissement et infertilité ; dégâts irrémédiables sur les cuirs et peaux ; **morbidité** variable (5 à 85 %) ; implications commerciales importantes ; **mortalité** faible en général (<5%) mais peut atteindre 10, 40 voire 75% dans certaines épizooties
- Transmission essentiellement par des **insectes vecteurs**, **transmission mécanique**, en particulier via les stomoxes
- Il existe des **vaccins homologues ou hétérologues vivants atténués**



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Situation sanitaire de la DNC dans le monde



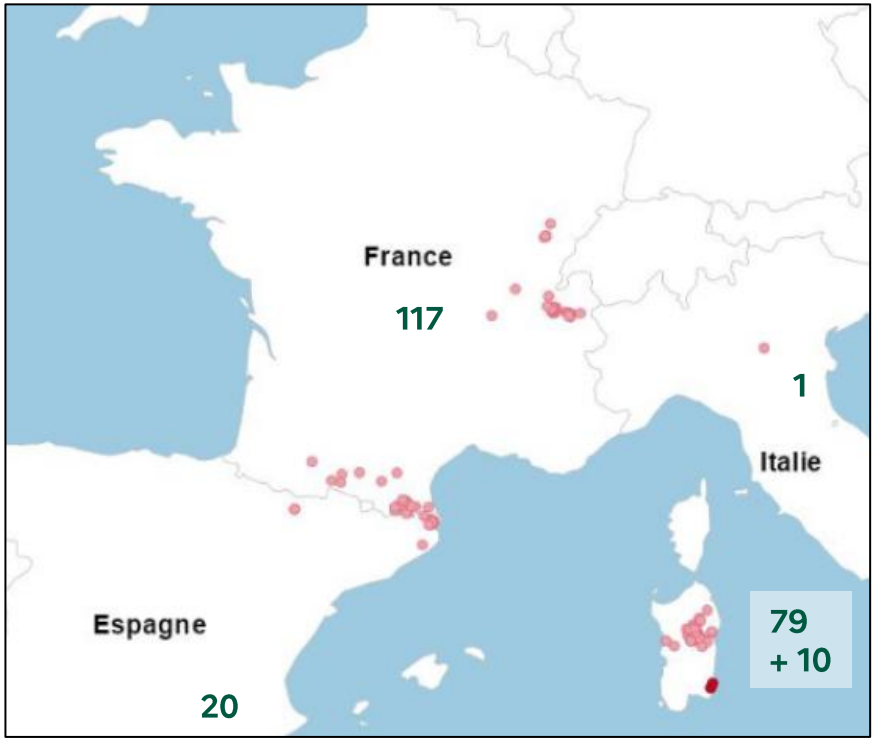
Foyers de DNC dans le monde entre le 01/01/2020 et le 5/11/2024.

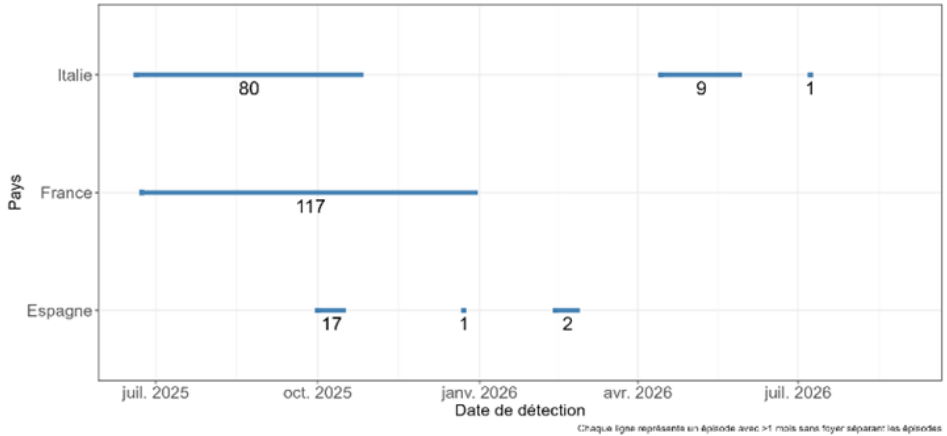
La DNC est enzootique en Afrique sub-saharienne

(Source : EMPRES-i, novembre 2024)

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Situation sanitaire de la DNC en Europe





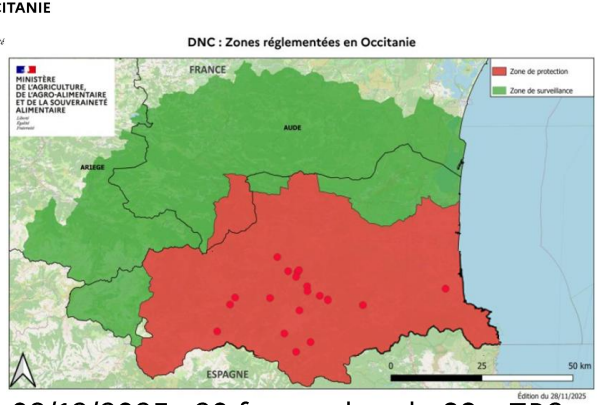
SARDAIGNE :

- Dernier foyer confirmé le 8 juillet 2026
- 10 foyers confirmés depuis le 14 avril 2026 dans de nouvelles zones par rapport à 2025
- Situation similaire à la résurgence à Serres en Grèce en avril 2016

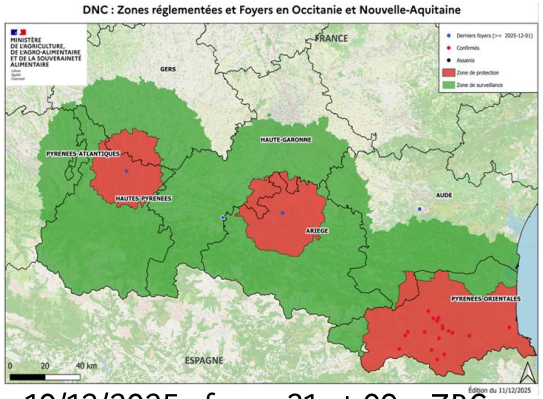
Rappel : la DNC n'a jamais été éradiquée en une seule année (cf. Grèce qui a mis 2 ans)

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

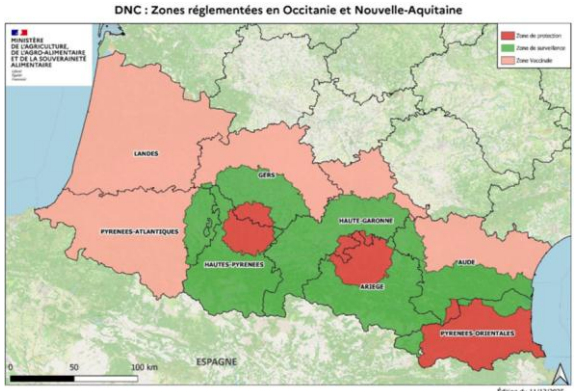
DNC – Rappels : Evolution de la situation en Occitanie



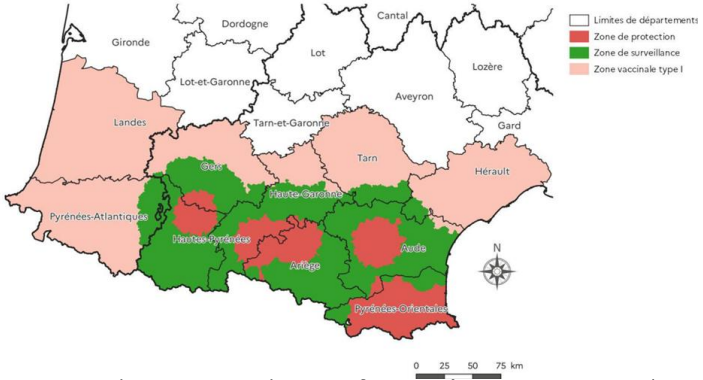
08/12/2025 : 20 foyers dans le 66 – ZR3



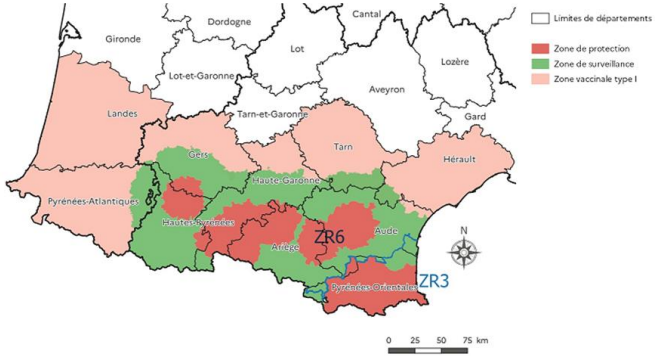
10/12/2025 : foyer 31 et 09 – ZR6



12/12/2025 : mise en place ZV-I



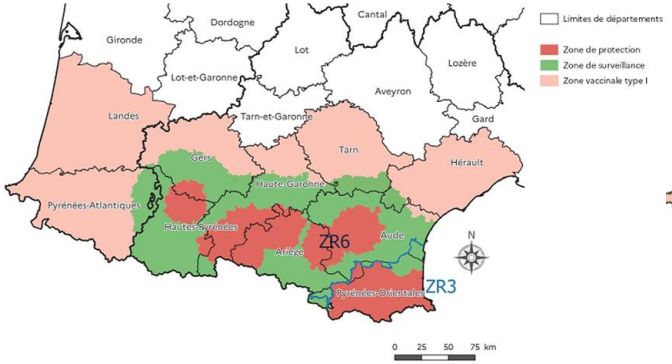
19/12/2025 : extension ZV-I suite au foyer du 11 et extension de la ZR6 et au 21ème foyer du 66 (confirmés le 14/12)



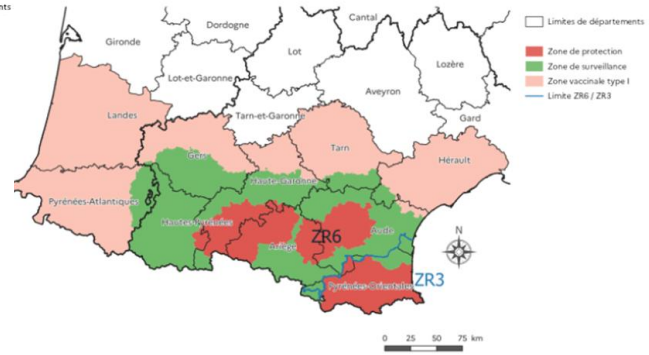
08/01/2026 : évolution des ZP6 suite au 2ème foyer du 31 (21/12), 3 foyers dans le 09 (le dernier le 02/01). 22 foyers dans le 66 (le dernier confirmé le 22/12)

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

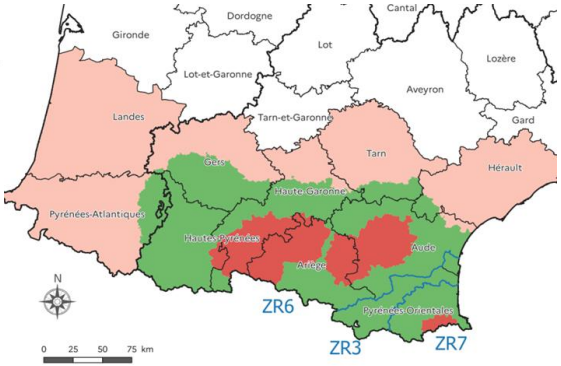
DNC – Rappels : Evolution de la situation en Occitanie



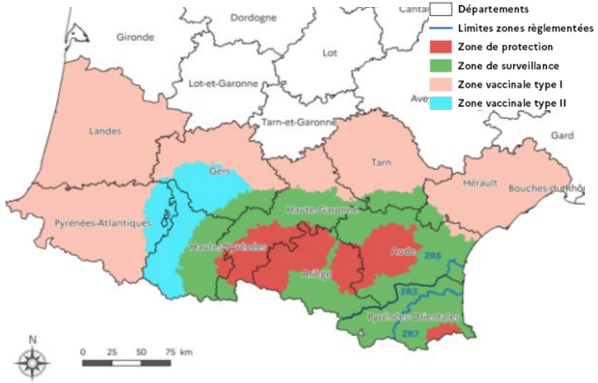
11/01/2026



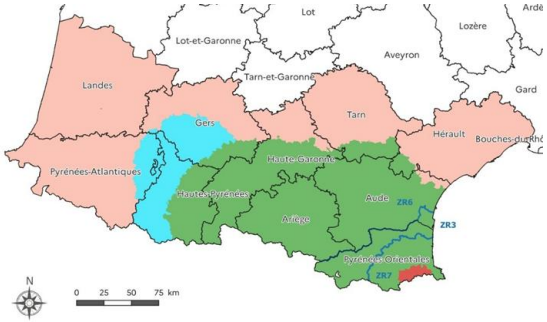
12/01/2026 : levée ZP6 « ouest »



22/01/2026 : mise en de la ZR7 suite au dernier foyer espagnol



27/01/2026 : levée ZR6 « ouest » et passage en ZV-II



02/02/2026 : levée synchrone des ZP6 « centre » et «est »



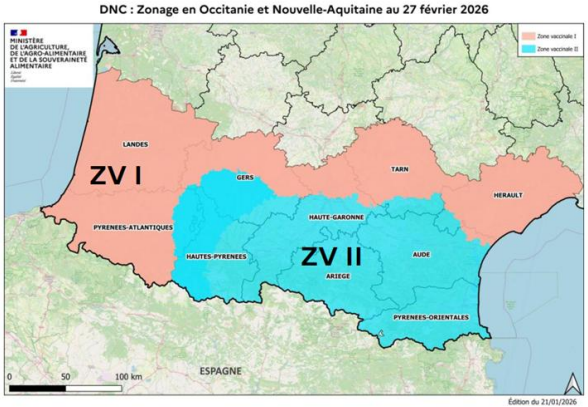
10/02/2026 : passage de la ZS3 en ZV-II (09/02) atteinte de l'immunité collective en ZV-I avec possibilité de mouvements vers la ZI et levée de la ZP7 (10/02)

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté

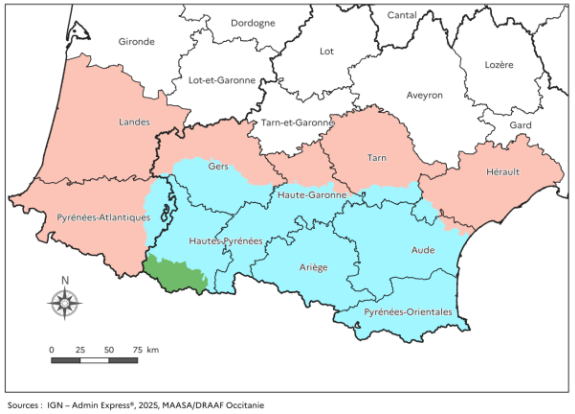
DNC – Rappels : Evolution de la situation en Occitanie



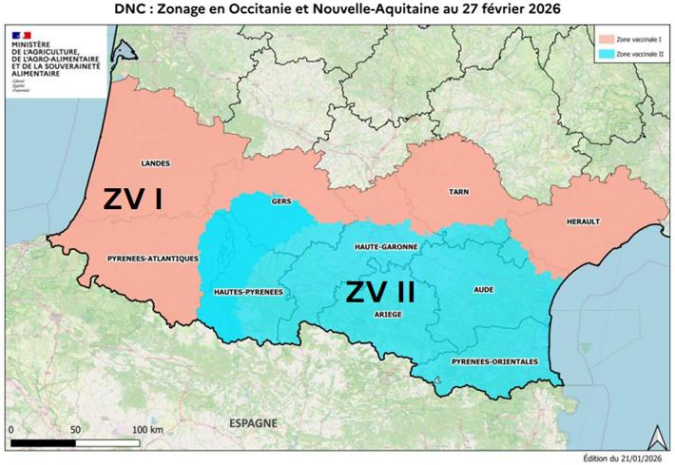
Passage en ZV-II du reste de la ZS6 le 20/02



Passage en ZV-II de la ZS7 le 27/02



Mise en place de la ZS 8 le 28/02/2026 dans le 65 suite aux 2 derniers foyers espagnols



Passage en ZV-II de la ZS-8 le 22/04/2026

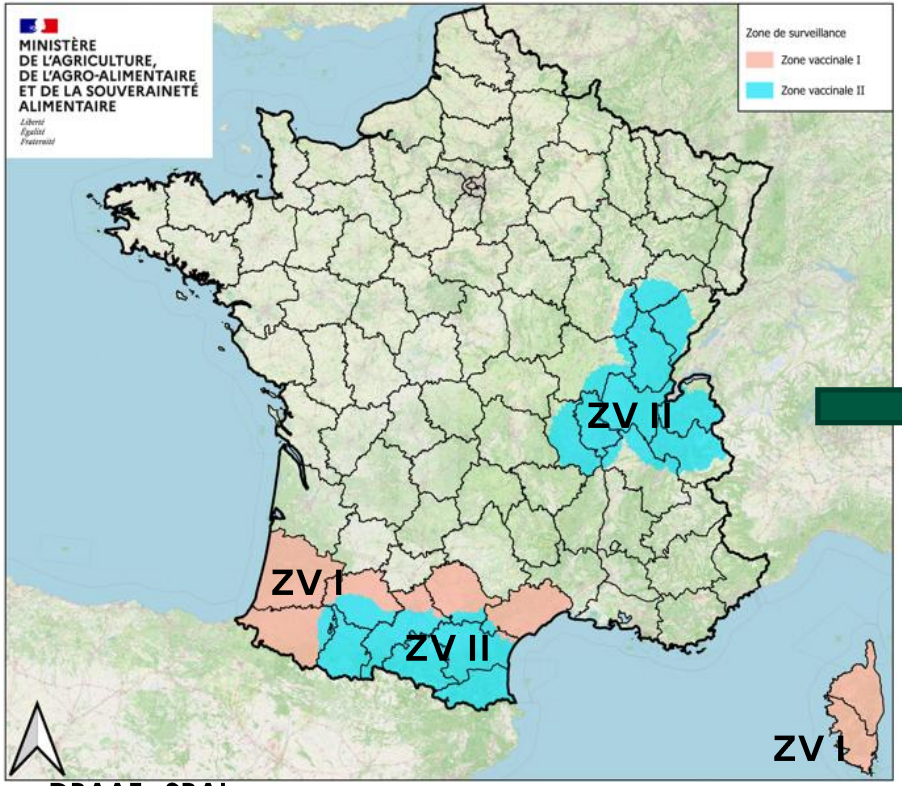
Situation actuelle au 2 juin 2026

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

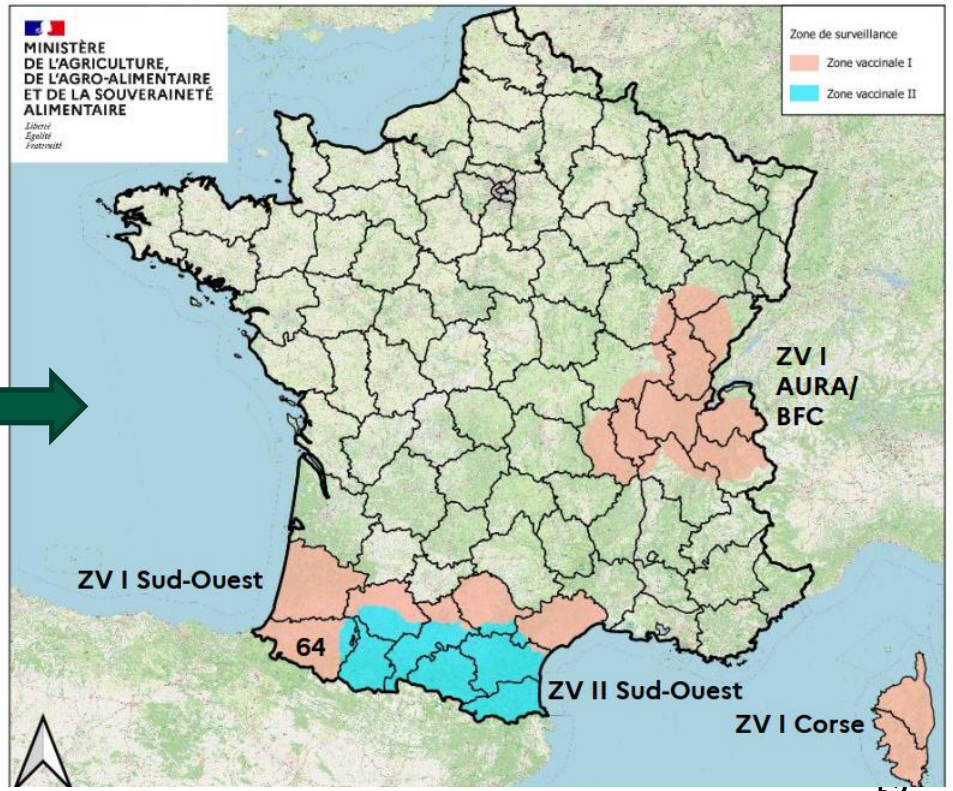
Situation sanitaire de la DNC en France

Depuis le 19 octobre 2026 : ZV II AURA/BFC → ZV I

Zones réglementées et vaccinales suite aux foyers DNC en France



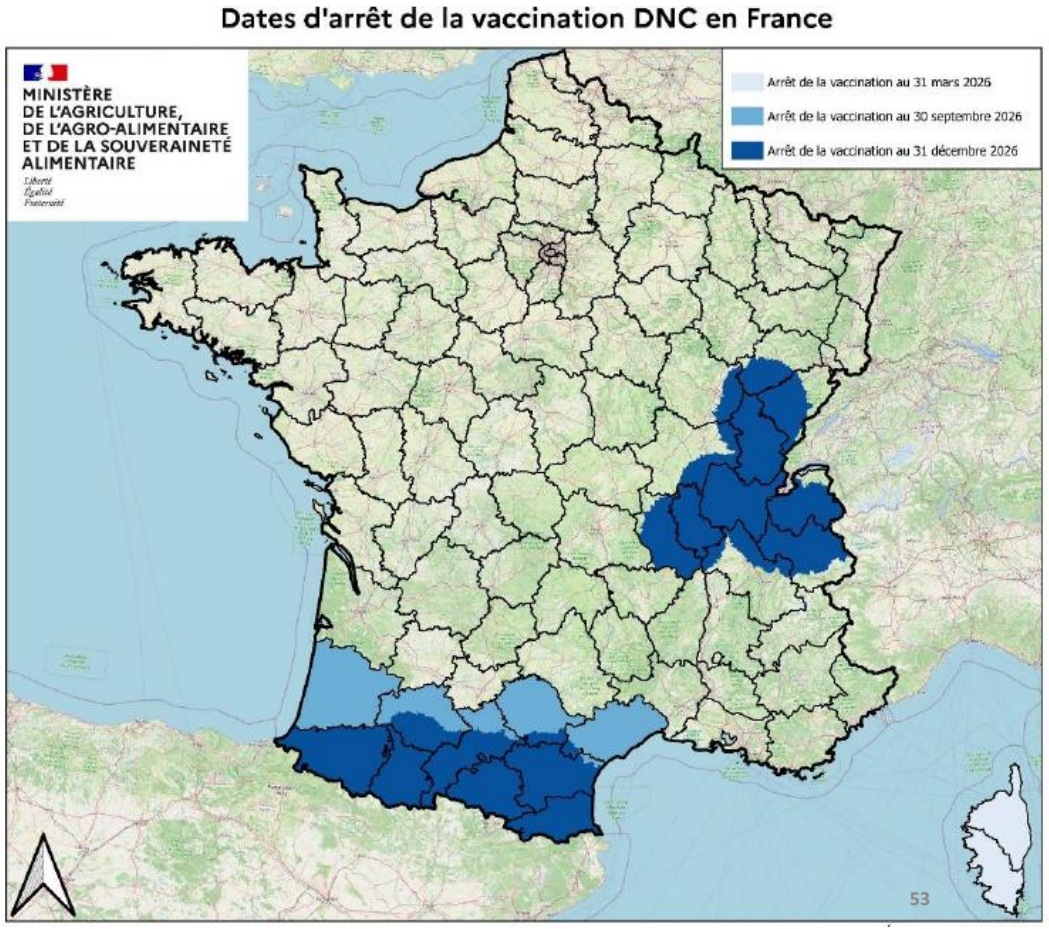
Zones vaccinales suite aux foyers DNC en France à partir du 19 octobre 2026



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie vaccinale 2026

- Poursuite de la vaccination **jusqu'au 30/09/2026 pour la ZV I Sud-Ouest, excepté le département 64**
- Poursuite de la vaccination **jusqu'au 31/12/2026 pour les ZV II et la ZV I du 64** (vaccination homogène le long de la frontière espagnole, en concertation avec les autorités sanitaires espagnoles)
- Arrêt de la vaccination le 31/03/2026 en Corse



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Modalités pratiques de la campagne automne 2026

- Le rappel de vaccination peut se faire dès 8 mois après la primovaccination (validité de la vaccination de 15 mois)
- Réalisation par le vétérinaire sanitaire de l'élevage
- Prise en charge financière par l'État (vaccin et sa mise à disposition, frais vétérinaires)
- mise à disposition de documents d'accompagnement de la vaccination (DAV)
- Revaccination des troupeaux souches
- Poursuite de la vaccination des veaux et des bovins naïfs venant de zone indemne

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Enjeux de la revaccination

RAPPEL :

Levée des zones vaccinales **8 mois après l'arrêt de la vaccination** en **ZV I et ZV II**, période durant laquelle, en plus de la surveillance évènementielle, une surveillance supplémentaire est mise en place

ENJEUX :

1. Diminution du **risque de résurgence** (pour rappel, la DNC n'a jamais été éradiquée en une seule année)

2. La revaccination de l'ensemble des ZV II est importante pour le **maintien du commerce en 2026 et 2027**

   Après arrêt de la vaccination, les bovins ayant perdu leur immunité vaccinale/maternelle :

   - Bovins de ZV I : mouvements sous couvert d'analyses PCR (à la charge de l'éleveur)
   - Bovins de ZV II : mouvements hors ZV II interdits (dans le cadre réglementaire actuel)

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Enjeux de la revaccination

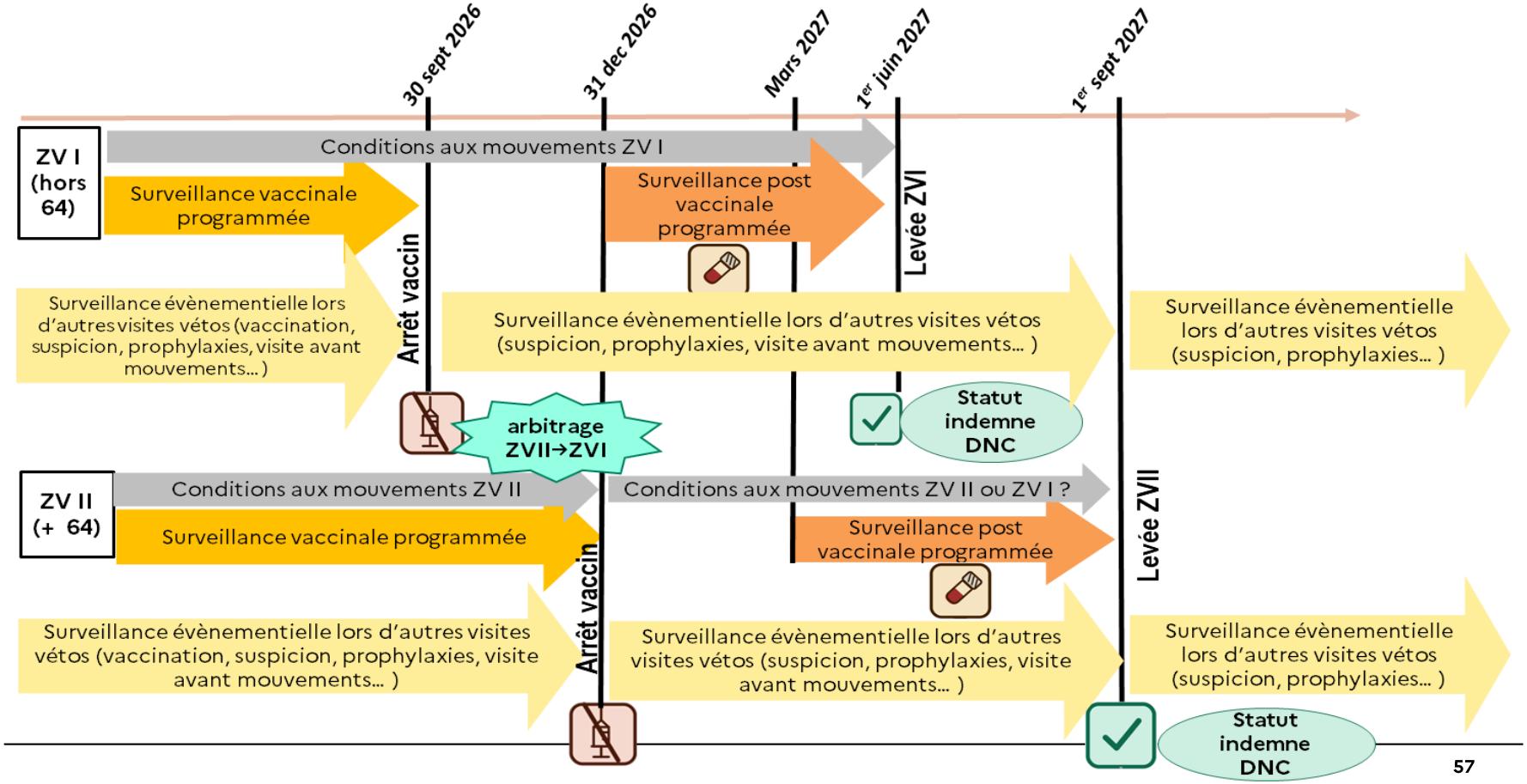
La mise en œuvre d'une campagne de revaccination est l'une des **conditions de passage de ZVII à ZV I**, bien plus favorable pour les mouvements d'animaux, à la fois nationaux et vers les EM.

- Conditions de passage ZV II → ZV I soumises à la validation de la Commission Européenne
- Critères envisagés pour le passage de la ZV II en ZV I :
  - Toutes les ZR sont levées
  - Taux de revaccination significatif en ZV II
  - Bon niveau de surveillance
- Intérêts :
  - Levée des contraintes de mouvements entre ZV
  - Contraintes moins fortes en ZV I qu'en ZV II en période de rétablissement de statut, à savoir pendant 8 mois après l'arrêt de la vaccination

Passage de ZV II à ZV I validée le 19 octobre 2026 pour la zone AURA/BFC
Arbitrage pour la zone Sud-Ouest en fin d'année 2026

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Calendrier prévisionnel



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mouvements de bovins après l'arrêt de la vaccination

	Vers toutes destinations en France ou vers autre EM
De ZV I	Examen clinique des bovins de l'envoi et de l'unité épidémiologique par un vétérinaire sanitaire ET Les bovins de l'envoi sont vaccinés depuis au moins 28 jours à date de l'expédition et se trouvent dans la période d'immunité ou sont couverts par l'immunité maternelle OU Les bovins : o N'ont pas été vaccinés contre la DNC, o Ne se trouvent pas dans la période d'immunité induite par l'immunité maternelle o Ont été soumis à un test PCR dont les résultats sont négatifs **LPS ou récépissé de déclaration de mouvement de ZV I vers le territoire national** **Certificat Traces si destination autre EM**
De ZV II	Conditions actuelles toujours applicables → **Sortie des bovins non vaccinés interdite** **IMPORTANCE DE POUVOIR PASSER EN ZVI pour faciliter les mouvements → revaccination**

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les surveillances – rappel règlementaire

- Contexte réglementaire :

Le règlement UE 2023/361 prévoit deux périodes de surveillance lors d'une campagne de vaccination d'urgence :

- **Pendant la vaccination** : surveillance clinique et de laboratoire en zones vaccinales pour vérifier l'efficacité de la vaccination et détecter des foyers.
- **Après la vaccination** : surveillance clinique et de laboratoire entre 3 et 8 mois après l'arrêt de la vaccination pour confirmer l'absence de circulation du virus.

- Ces surveillances sont obligatoires pour récupérer le statut indemne.

- Les protocoles ont été conçus par un groupe d'experts et validés par la Commission.

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les surveillances – la surveillance vaccinale

- La surveillance vaccinale devra être réalisée **avant la surveillance post-vaccinale.**

- Dans un échantillon aléatoire de **360 élevages** répartis dans **6 ensembles** déterminés en fonction du risque :
  - Les zones ayant eu une circulation virale (clusters) en 2025 :
    1. La zone des Savoies et de l'Ain (ex- ZR 1 et 5),
    2. La zone du Jura et du Doubs (ex-ZR 4),
    3. Une partie des Pyrénées-Orientales (ex ZR 3 et 7) ;
  - Les zones où il y a eu un foyer isolé (= les autres départements) en 2025 :
    4. Le Rhône (ex ZR 2),
    5. Les autres foyers isolés de la région Occitanie et la zone des Hautes-Pyrénées en regard des foyers espagnols en Aragon (ex ZR 6 et 8) ;
  - Les zones sans foyer :
    6. La ZVI sud-ouest.

- La ventilation du nombre d'élevages à visiter par département sera publiée en annexe de l'IT surveillance.

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les surveillances – la surveillance vaccinale

- Les vétérinaires réaliseront :
  - **un examen visuel à distance** de l'ensemble du cheptel,
  - puis un **examen clinique approfondi** (prise de température, palpation etc.) sur un échantillon aléatoire de 15 bovins,
  - puis des **prélèvements sanguins sur 15 bovins (pour analyse PCR)**, en priorité ceux ayant un examen clinique défavorable, puis les veaux, les naïfs et enfin des animaux vaccinés tirés au sort. Attention **sélectionner des bovins avec un passeport FR** (sauf examen clinique défavorable mais bien le préciser sur le DAP).

→ Dans la programmation des élevages à visiter, les DDPP doivent sélectionner au maximum des élevages qui ont des animaux non vaccinés (veaux et naïfs)

Répartitions des visites pour la zone sud-ouest

Département	Nombre de visites en ZVII	Nombre de visites en ZVI
Ariège	9	0
Aude	14	0
Gers	6	8
Haute-Garonne	13	5
Hautes-Pyrénées	14	0
Hérault	1	11
Pyrénées-Atlantiques	4	15
Pyrénées-Orientales	58	0
Landes	0	11
Tarn	1	10
TOTAL	120	60

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les surveillances – la surveillance post-vaccinale

- La surveillance post-vaccinale sera réalisée ente 3 et 8 mois après l'arrêt de la vaccination soit dès janvier 2027 pour la ZV I SO et mars 2027 pour les autres ZV.

- Elle sera réalisée dans un échantillon aléatoire de 150 élevages par zone vaccinale soit un total de 600 élevages répartis entre :
  - La zone vaccinale AURA-BFC ;
  - La zone vaccinale II Occitanie incluant le département des Pyrénées-Atlantiques ;
  - La zone vaccinale I Corse ;
  - La zone vaccinale I Occitanie-Nouvelle Aquitaine, à l'exception du département des Pyrénées-Atlantiques.

- La ventilation du nombre d'élevages à visiter par département sera publiée en annexe de l'IT surveillance.

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les surveillances – la surveillance post-vaccinale

- Les vétérinaires réaliseront :
  - **un examen visuel à distance** de l'ensemble du cheptel,
  - puis un **examen clinique approfondi** (prise de température, palpation etc.) sur un échantillon aléatoire de 15 bovins,
  - puis des **prélèvements sanguins sur 5 bovins, 2 prélèvements par animal (pour analyse sérologique et, si positive, analyse PCR)**, en priorité ceux ayant un examen clinique défavorable, puis les veaux, les naïfs. Attention **sélectionner des bovins avec un passeport FR** (sauf examen clinique défavorable mais bien le préciser sur le DAP).

→ Dans la programmation des élevages à visiter, les DDPP doivent sélectionner uniquement des élevages qui ont des animaux non vaccinés (veaux et naïfs)

Répartitions des visites pour la zone sud-ouest

Département	Nombre par département	Nombre en ZV II	Nombre en ZV I
Ariège	30	30	0
Aude	30	29	1
Gers	30	14	16
Haute-Garonne	30	23	7
Hautes-Pyrénées	30	30	0
Hérault	30	2	28
Pyrénées-Atlantiques	30	7	23
Pyrénées-Orientales	30	30	0
Tarn	30	4	26
Landes	30	0	30
TOTAL	300	169	131

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les surveillances – bilan du calendrier des campagnes de surveillance vaccinale et post-vaccinale

Zone	Campagne de surveillance **vaccinale**	Campagne de surveillance **post-vaccinale**
ZV AURA/BFC	Du 23 novembre 2026 au 31 mars 2027	Du 1er avril 2027 au 31 juillet 2027
ZV I Sud-Ouest hors 64	Du 23 novembre 2026 au 31 janvier 2027	Du 1er février 2027 au 31 avril 2027
ZV II Sud-Ouest + 64	Du 23 novembre 2026 au 31 mars 2027	Du 1er avril 2027 au 31 juillet 2027
ZV I Corse	-	De décembre 2026 au 31 mai 2027